



Annexe I de la Convention de Contribution de l'Union européenne
Description de l'Action

Partie Activités

Programme Régional de Développement de l'Economie Pastorale
en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP-AOS) – Couloir Ouest
(CO)

Réf. UE :

Réf. Enabel : MRT24002



**Financé par
l'Union européenne**

Table des matières

2.3.1.	DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION	9
2.3.2.	DESCRIPTION DE LA SITUATION DANS LA ZONE D'INTERVENTION	11
2.5.1.	ACTEURS CLES DE MISE EN ŒUVRE	19
2.5.2.	AUTRES PARTIES PRENANTES	20
2.5.3.	PROJETS REGIONAUX	21
2.5.4.	PROJETS NATIONAUX.....	22
4.2.1.	LES PRINCIPAUX BENEFICIAIRES DIRECTS	35
4.2.2.	LES PRINCIPAUX BENEFICIAIRES INDIRECTS	37
4.2.3.	LIEU DE L'ACTION.....	37
4.3.1.	RESULTAT 1 : LA GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIERES EST AMELIOREE. 38	
4.3.2.	RESULTAT 2 : LES MENAGES DE PASTEURS ET LES TROUPEAUX DE RUMINANTS DOMESTIQUES SONT PROTEGES CONTRE LES MALADIES ANIMALES ET ZONOTIQUES TRANSFRONTALIERES	42
4.3.3.	RESULTAT 3 : LA COMPETITIVITE DURABLE ET ADAPTEE AUX CHOCS DES CHAINES DE VALEUR ET LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES PASTORAUX ET AGROPASTORAUX SONT AMELIOREES	45
4.3.4.	RESULTAT 4 : LE CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE REGIONAL ET DANS LES TERRITOIRES EST FAVORABLE A LA TRANSHUMANCE, AU COMMERCE DU BETAIL ET A LA CIRCULATION D'INTRANTS DE QUALITE.	51

Acronymes

ADENA	Association pour le Développement de Namarel
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGRHYMET	Centre Régional d'Agri_Hydro_Météorologie
ANIPL	Association Nationale pour l'Intensification de la Production Laitière
AOPP (Mali)	Association des Organisations Professionnelles et Paysannes
APE	Accord de Partenariat Économique
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
AT	Assistance Technique
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIT	Certificat International de Transhumance
CNCR (Sénégal)	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNMDE	Conseil National de la Maison Des Eleveurs
CNOP-G	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CRD	Comité Régional de Développement
CRT	Comité Régional de Transhumance
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales (Mali)
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FED	Fonds Européen de Développement
FENALAIT	Fédération Nationale des producteurs de Lait du Mali
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FNAM	Fédération Nationale des Agriculteurs Mauritaniens
FNEM	Fédération Nationale des Éleveurs Mauritaniens
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GNAP	Groupeement des Associations de Coopératives Pastorales de Mauritanie

GRDR	Groupe de Recherche pour le Développement Rural
LOASP	Loi d’Orientation Agro Sylvo Pastorale (Sénégal)
MDE	Maison des Éleveurs
ME	Ministère de l’Elevage (Mauritanie)
MEDD	Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (Sénégal)
MEPA	Ministère de l’Élevage et des Productions animales (Sénégal)
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONARDEP	Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSP	Organisation Socio professionnelle
P2RS	Programme de renforcement de la résilience a l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PACBAO	Programme d’Appui au Commerce du Bétail en Afrique de l’Ouest
PADISAM	Projet d’Appui au Développement et d’Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie
PAOLAO	Projet d’Appui à l’Offensive Lait en Afrique de l’Ouest
PASA	Programme d’Appui Sectoriel de l’Agriculture (Sénégal)
PCAE	Programme de Compétitivité de l’Agriculture et de l’Élevage (Sénégal)
PCTL	Programme de Coopération Transfrontalière Locale
PEPISAO	Projet élevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l’Ouest
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDE	Plan National de Développement de l’Elevage
PNDIES	Programme National de Développement Intégré de l’élevage au Sénégal
PNDR	Plan National de Développement Rural
PPZS	Pôle Pastoral des Zones Sèches
PRAPS	Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel
PRODEFI	Projet de Développement des Filières
PSE	Plan Sénégal Émergeant
RBM	Réseau Bilital Maroobé
RIMDIR	Renforcement des Investissements productifs et énergétiques en Mauritanie

	pour le développement durable des zones rurales (UE)
RIMFIL	Promotion du développement des filières agricoles et pastorales (UE)
RMBFS	Réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal
SANAD	Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Agriculture Durable
SATI	Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (Mauritanie)
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SECURALIM	Projet Sécurité Alimentaire (Mauritanie/UE)
SNASR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (Sénégal)
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural (Mauritanie)
SRIP	Système Régional d' Information Pastorale
STAMP	Sustainable Technology Adapted for Mali Pastoralism
TEC	Tarif Extérieur Commun
T Eq	Tonne Equivalent
TTT	Transhumance Tracking Tool
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
VSF	Vétérinaires Sans Frontières
ZLECA	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

1. Résumé de l'intervention

Titre du projet	Programme Régional de développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP-AOS) – Couloir Ouest
Durée de la mise en œuvre	60 mois
Zone géographique	République Islamique de Mauritanie, République du Sénégal, République du Mali, République de Guinée
Bénéficiaires	• Les exploitations pastorales et agro-pastorales • Les organisations socio-professionnelles (OSP), en particulier par le biais des organisations membres du réseau Bilital Maroobé (RBM) dans les quatre pays • Les collectivités territoriales • Les départements sectoriels, leurs services déconcentrés et rattachés (Élevage, Environnement, Aménagement du Territoire, etc.) • Les organisations régionales CILSS, AGRHYMET, CEDEAO.
Objectif général	« Améliorer et valoriser la contribution du secteur de l'élevage à la transformation des systèmes alimentaires durables et à une croissance verte inclusive et résiliente des économies des pays de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel. »
Objectif spécifique	La résilience de l'économie des ménages pastoraux et agropastoraux est renforcée
Résultats escomptés	• Résultat 1 : La gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières est renforcée • Résultat 2 : Les ménages de pasteurs et les troupeaux de ruminants domestiques sont protégés contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières • Résultat 3 : La compétitivité durable et adaptée aux chocs des chaînes de valeur et les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux sont améliorées • Résultat 4 : Le cadre politique et réglementaire régional et dans les territoires est favorable à la transhumance, au commerce du bétail et à la circulation d'intrants de qualité.

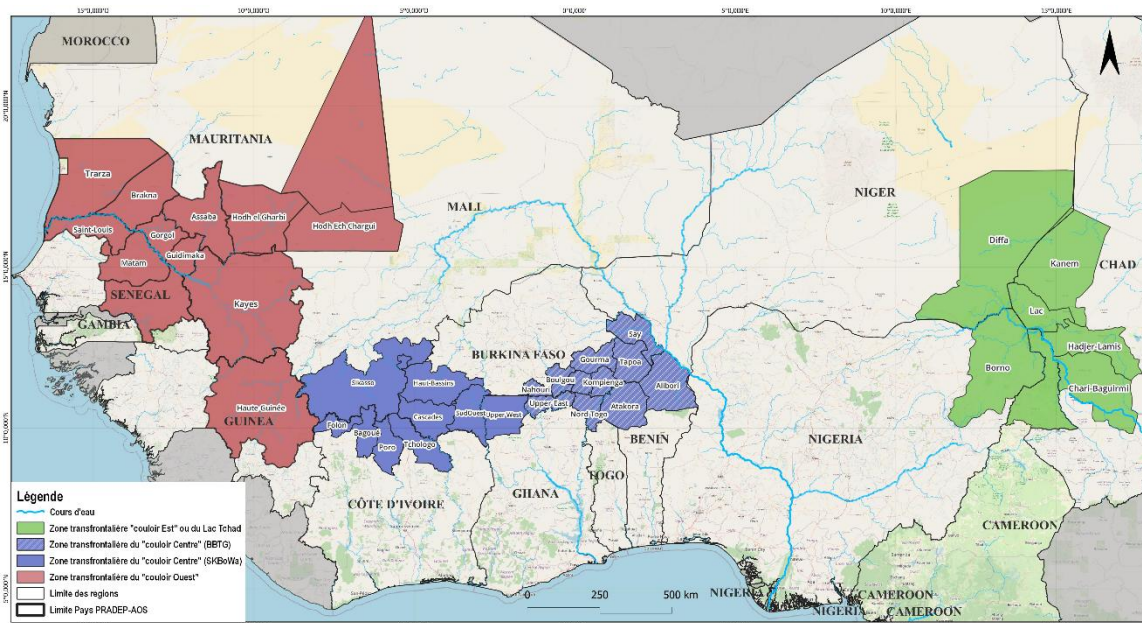
2. Contexte de l'intervention

2.1. Le Programme PRADEP-AOS

Le Programme Régional de Développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP-AOS), financé par l'Union Européenne avec un budget de €60 millions, intervient dans une zone qui couvre 13 pays : 6 pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria, Togo) et 7 pays sahéliens ou dont une partie du territoire est sahélien (Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Sur ces 13 pays, 3 (Cameroun, Mauritanie et Tchad) ne sont pas membres de la CEDEAO, 3 quittent la CEDEAO (Mali, Niger, Burkina Faso) et 3 (Cameroun, Ghana, Nigéria) ne sont pas membres du CILSS.

Durant sa phase de formulation, plusieurs axes principaux de transhumance et de commerce de bétail entre le Sénégal à l'extrême ouest et le Lac Tchad à l'est de l'Afrique occidentale ont été retenus et sur lesquels les activités de terrain devraient se concentrer. Ainsi, trois couloirs de transhumance transfrontalière et de commerce de bétail ont été retenus : « Ouest », « Central » et « Lac Tchad » (cf. carte), à savoir :

- La zone transfrontalière du couloir Centre incluant SKBoWa (régions de Sikasso au Mali, Tchologo, Poro, Bagoué et Folon en Côte d'Ivoire, des Hauts bassins, Cascades et Sud-Ouest au Burkina Faso, Upper West au Ghana) et la zone du Sud-est du Burkina Faso, le Nord Ghana, le Nord-Togo, le Nord-Bénin, le Sud-ouest au Niger ;
- La zone transfrontalière du couloir Ouest composée des régions de Kayes (Mali), Haute Guinée, Tambacounda, Matam et Saint-Louis au Sénégal et Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui en Mauritanie ;
- La zone transfrontalière du Lac Tchad incluant l'État de Borno (Nigéria), et les régions de Diffa (Niger), Lac, Hadjer Lamis, Kanem et Chari-Baguirmi (Tchad) et Extrême Nord (Cameroun).



Carte de la zone d'intervention du PRADEP - AOS

L'objectif général du PRADEP-AOS est d'améliorer et valoriser la contribution du secteur de l'élevage à la transformation des systèmes alimentaires durables et à une croissance verte inclusive et résiliente des économies des pays de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel. Son objectif spécifique est de renforcer la résilience de l'économie des ménages pastoraux et agro-pastoraux. Il est décliné en quatre composantes opérationnelles :

- Renforcement de la gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières ;
- Protection des ménages des pasteurs et des troupeaux de ruminants domestiques contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières ;
- Compétitivité durable et adaptée aux chocs des chaînes de valeur et amélioration des conditions de vie des ménages pastoraux et agro-pastoraux ;
- Cadre politique et réglementaire, régional et dans les territoires, est favorable à la transhumance, au commerce du bétail et à la circulation d'intrants de qualité.

Le PRADEP-AOS s'inscrit dans un paysage institutionnel complexe où de nombreux projets et initiatives sont en cours ou en préparation dans un contexte d'intérêt renouvelé des responsables politiques et des partenaires techniques et financiers vis-à-vis des thématiques de pastoralisme, d'agro-pastoralisme, de transhumance et de commerce de bétail et des intrants en Afrique de l'Ouest.

L'atteinte des objectifs du PRADEP-AOS requiert que son action se développe dans les trois (3) zones d'intervention susnommées en étroite synergie et coordination de manière à ce que son impact soit maximisé. Les zones d'intervention pourront être étendues à des espaces contigus de manière dérogatoire au regard du contexte sécuritaire et de la pertinence des investissements et des complémentarités et synergies avec d'autres interventions en cours ou en préparation sur les mêmes thématiques ou thématiques connexes seront renforcées.

L'action couverte par l'accord de contribution est relative à l'exécution de la composante 2 (composante territoriale « Ouest ») du Projet régional de développement de l'économie pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP - AOS).

2.2. Contexte général de l'élevage en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel dont la population totale était évaluée à 402 millions d'habitants en 2020, connaissent une forte croissance démographique avec une croissance annuelle estimée à 2,86% pour les pays sahéliens et 2,43% pour les pays côtiers. Il est attendu que la population de cette zone atteigne 516,6 millions d'habitants à l'horizon 2030 et s'urbanise davantage ce qui fera davantage accroître la demande pour des produits d'origine animale. Cette demande est impulsée par l'augmentation de la consommation moyenne de viande, de lait et des produits dérivés, notamment par une frange de la population, qui dispose d'un pouvoir d'achat accru et qui habite en milieu urbain. Les systèmes pastoraux subviennent aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations et fournissent près de 99% des 6 millions de tonnes de viande rouge consommées annuellement dans la région (FAO, 2020). Cependant, les importations en 2020 ont atteint 745 millions de dollars américains pour les viandes (toute catégorie confondue) et 998 millions de dollars pour les produits laitiers. A l'échelle de la CEDEAO, la consommation totale de lait augmente en effet plus vite que la production, et la part des importations de produits laitiers augmente. La filière laitière est ainsi bien loin de l'autosuffisance de la filière viandes rouges.

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel regorgent de vastes territoires où les systèmes pastoraux sont historiquement ancrés. Selon FAOSTAT (2021), le cheptel est estimé à plus de 112 millions de bovins, 170 millions d'ovins, 225 millions de caprins et 15 millions de camelins. Le Tchad, le Nigéria, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et la Mauritanie sont les pays qui regroupent la plupart du bétail. Selon la Commission de la CEDEAO (2022), le cheptel est en hausse permanente depuis les années 1980, avec un taux de croissance de l'ordre de 2 à 3% par an. Dans la partie nord des pays côtiers (Guinée, Ghana, Togo, Côte d'Ivoire) et dans la partie soudanienne des pays sahéliens (ex. Mali, Burkina Faso), le cheptel de bétail ruminant a augmenté, non seulement par l'accroissement du nombre des animaux domestiques, mais aussi par la transhumance saisonnière, ainsi que l'établissement des ménages pastoraux et agropastoraux originaires de la partie nord des pays sahéliens. La tendance d'établissements permanents par des ménages pastoraux et agro-pastoraux dans les zones frontalières, à fort potentiel agropastoral, et où se produisent 60-75% des conflits (CSAO/WATHI, 2022), a été renforcée ces dernières années par l'accentuation de la variabilité climatique et par l'insécurité grandissante, notamment dans les zones du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger) et dans les pays autour du lac Tchad.

Il a été estimé que la part de l'élevage dans le produit intérieur brut (PIB) varie de 13 à 20% pour les pays sahéliens, où cette proportion va jusqu'à 40% du PIB agricole, alors qu'elle demeure entre 2 et 6% dans les pays côtiers (PACBAO 2017, étude de référence par Zoofor, GEDES, Urbaplan). Le commerce transfrontalier des animaux sur pied occupe le premier poste des transactions régionales des produits du cru (hors brut pétrolier), tant en raison de la permanence, que de l'importance de ces flux (Guibert *et al.*, 2009). Ces échanges commerciaux fournissent chaque année un nombre de l'ordre de 10 millions de têtes de bovins, qui sont destinés à l'abattage (CEDEAO, 2022).

2.3. Contexte zone d'intervention - Couloir Ouest

2.3.1. Description de la zone d'intervention

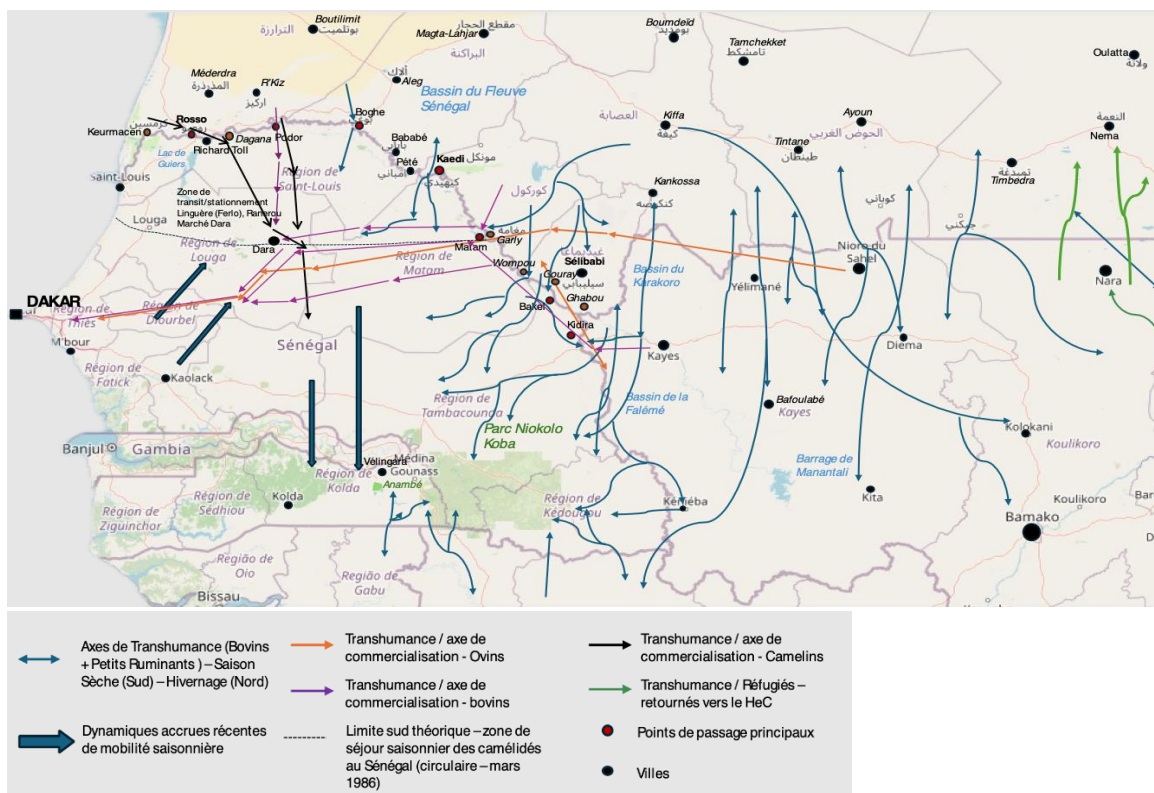
La gestion transfrontalière de la mobilité ne peut être abordée sans une compréhension fine des flux de transhumance et de convoyage des zones de départ vers les zones d'arrivée. Considérant les enjeux sécuritaires et leurs effets directs sur l'économie pastorale et plus généralement les économies locales, l'enjeu est de pouvoir anticiper et prévenir les difficultés, cela autant au niveau des États qu'au niveau des espaces transfrontaliers.

La situation de la mobilité est particulièrement critique au Sénégal où l'espace pastoral se réduit drastiquement avec des effets directs sur les **calendriers pastoraux** (abandon précoce des zones à vocation pastorale et descente précoce avant la date de libération des champs) et une progression des conflits agriculteurs – éleveurs. Ils opposent des groupes pastoraux venant du Mali et de la Mauritanie, pays frontaliers du Sénégal, aux populations résidentes du Ferlo. Ils opposent aussi ces groupes pastoraux entre eux. Les situations les plus problématiques au-delà de la situation sécuritaire du Mali se retrouvent dans l'ancien bassin pastoral du Ferlo au Sénégal (dégradation de la ressource), la basse vallée du fleuve Sénégal (emprise croissante d'une agriculture mécanisée et des projets agro-industriels), les zones vertes frontalières avec les deux Guinées (Région de Kédougou et bassin de l'Anambé en haute Casamance), mais également dans les zones de transit précoce (avant la libération des champs) du bassin arachidier, de la région de Tambacounda et du département de Kaffrine, etc. A l'opposé, les conditions climatiques plus favorables mettent en évidence le potentiel pastoral du plateau du Aouker en Mauritanie, faiblement exploité faute d'infrastructures hydrauliques.

Sur le plan commercial la circulation des flux de bétail s'adapte au contexte et soubresauts géopolitiques : les flux de moutons en période de Tabaski en provenance du Mali et de la Mauritanie en est l'exemple le plus criant, cet afflux permettant de réguler les prix sur le marché du Sénégal. Ni la période du covid 19 entraînant la « fermeture temporaire des frontières », ni l'insécurité n'a eu raison de cet axe commercial Ouest-Est. Ces flux répondent à une demande urbaine en viande de plus en plus importante. De nouveaux marchés et de nouveaux corridors commerciaux émergent, avec le développement des infrastructures routières amenant de nouvelles pratiques (transport de bestiaux par camions...) reléguant certains marchés à bétail de regroupement autrefois incontournable (Dara au Sénégal) en seconde position. Considérant les dynamiques actuelles de la demande urbaine, à moyen terme les importations de viande, principalement d'origine Amérique du Sud, pourraient tirer parti de la fragilisation des conditions de la mobilité corrélée à la faible compétitivité des systèmes d'élevage intensifs ou semi-intensifs. Cette situation serait critique et préjudiciable pour les pays dont le PIB est fortement tiré par le secteur pastoral (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, etc.).

Les principaux espaces transfrontaliers à prendre en compte dans la délimitation de la zone d'intervention du projet concernent principalement :

- **Le Bassin du fleuve Sénégal et ses affluents du Karakoro et de la Falémé** : points de passage officiels et officieux des transhumances et des flux commerciaux méridiens (Nord-Sud) et longitudinaux (Est-Ouest) présentant des enjeux pour la sécurisation de l'accès au fleuve par la matérialisation des couloirs de passage d'abreuvement. Les mouvements de mobilité sont aujourd'hui fortement perturbés à la fois par le niveau actuel de pollution de la Falémé et la situation sécuritaire au Mali ;
- **La zone frontalière entre l'ancienne région de Kayes et les wilayas du Sud Est mauritanien** où se concentrent les troupeaux qui poursuivent leurs mouvements vers le Nord de la Mauritanie, mais ne retournent plus au Mali en saison sèche en raison des conditions d'insécurité ;
- **Zone d'accueil, de départ et de transit de Linguère-Kaffrine etc.** au Sénégal – carrefour, point de contacts et zone de concentration saisonnière sous pression fortement exploitée ;
- **Zone frontalière Haute-Guinée – région de Kédougou/Parc du Niokolo Koba - bassin de l'Anambé** vers lesquels migrent les troupeaux en provenance du Sénégal et du Mali à la recherche de pâturages ainsi que les mouvements de convoi en provenance de Haute-Guinée ;
- **Zones à vocation pastorale à fort potentiel encore faiblement exploitées** : Plateau de l'Aouker en Mauritanie.



Carte Schématique des dynamiques de mobilité transfrontalière – Couloir Ouest

2.3.2. Description de la situation dans la zone d'intervention

2.3.2.1. Le contexte actuel de la mobilité transfrontalière

La mobilité transfrontalière constitue une activité économique à part entière. Elle peut être considérée comme un compromis pour répondre aux besoins croissants des marchés urbains en produits animaux accessibles et l'utilisation optimale des ressources naturelles renouvelables pour maintenir et renouveler le potentiel du cheptel en regard de l'évolution de la demande. Sa « bonne conduite » est à la fois un facteur d'intégration régionale et contribue au maintien d'un climat de paix et de sécurité à l'échelle régionale. Dans l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, la transhumance est un mouvement cyclique de la frange sahélienne peu favorable au développement de l'agriculture vers les zones plus humides, à vocation agro-pastorale et agricole, pourvues en pâturage et permettant l'abreuvement du bétail en saison sèche. Plus récemment, depuis les années 1980, concomitamment à la croissance démographique, à l'urbanisation galopante et à la réduction des espaces pastoraux qui en résultent, les mobilités deviennent aussi commerciales et s'orientent davantage vers les grands marchés urbains, en particulier ceux des pays côtiers. L'utilisation optimale de la biomasse et l'accès à l'eau permettent de produire une viande compétitive qui correspond aux besoins et est accessible à la demande urbaine. L'augmentation rapide de la demande urbaine en opposition à la raréfaction du disponible fourrager et à la contraction de l'espace pastoral du fait de l'expansion du domaine agricole, des zones irriguées autour des ressources en eau, mais également des difficultés croissantes à y accéder à cause de la situation sécuritaire, induit des bouleversements importants dans la conduite de l'activité. Plus récemment, la progression de nouveaux fronts agricoles et le développement des investissements agro-industriels (en particulier dans la vallée du Fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers au Sénégal) contribuent à réduire drastiquement l'espace pastoral encore disponible, lui-même fragilisé par les changements climatiques, la récurrence et la multiplication des feux de brousse, le développement

d'espèces invasives non appréciées (*Diodiastrum*, *Hyptis suaveolens*, etc.), la pollution (présence de mercure et de cyanure dans les eaux de la Falémé) mais également par la monétisation de ses ressources (fenaison « commerciale », valorisation de la biomasse post-récolte par les agriculteurs, etc.). La dégradation des ressources pastorales des zones de départ liée à une concentration excessive des troupeaux impacte et modifie les calendriers de la mobilité en particulier l'arrivée massive de troupeaux vers de nouvelles zones d'accueil avant que les champs aient été libérés. Sont concernés: (i) le bassin arachidier et la région de Tambacounda au Sénégal, (ii) les régions frontalières de la Guinée et du Sénégal (Haute Casamance, Région de Kédougou, Haute Guinée), (iii) la Haute Vallée du Fleuve, (iv) les Wilayas du Sud-Est de la Mauritanie et les régions frontalières de la République du Mali (région de Kayes et Nioro). La fermeture de l'espace rural par la clôture de vastes parcelles agricoles le long du fleuve Sénégal en Mauritanie et au Sénégal contraint le passage des troupeaux tout en réduisant les possibilités d'accès à l'eau d'abreuvement.

L'accès à l'eau en saison sèche est devenu une question critique pour les transhumants et un facteur fort d'augmentation et d'amplification des conflits entre agriculteurs et pasteurs., entre pasteurs eux-mêmes ou entre pasteurs et autres utilisateurs des ressources. Ces conflits sont eux-mêmes la conséquence du développement des pratiques minières illicites (pollution de la Falémé). Les incursions dans les aires protégées (Parc du Niokolo Koba, etc.) et la pression au niveau des réserves forestières et de faune constituent des nouveaux phénomènes à surveiller.

En l'absence de données « objectives » (taille, composition, évolution des troupeaux au cours des cycles de mobilité, flux de trésorerie, nature des transactions, tracasseries, pertes, etc.), il est difficile de mesurer avec précision les termes de l'économie de la mobilité, en particulier les revenus de ses différents acteurs, et en conséquence d'accompagner avec justesse les décisions et les changements qu'imposent les contextes évolutifs. A noter que dans le couloir Ouest, la transhumance domine : les familles sont globalement sédentarisées, seuls les éleveurs et les bergers se déplacent pour des périodes et des trajets plus ou moins longs.

Le système d'alerte précoce sur les mouvements de transhumance pour une meilleure prévention et gestion des conflits liés à la transhumance mise en place par l'OIM avec l'implication de Réseau Bilital Maroobé est un dispositif intéressant, mais ne couvre pas encore entièrement la zone du couloir Ouest du PRADEP.

Les modes « traditionnels » d'exploitation et de gestion des ressources doivent s'adapter à ces nouvelles réalités. Les outils de gestion mis en place (Unités Pastorales, Périmètres pastoraux, balisages, Comités et Commissions foncières, Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols, etc.) bien que le produit de larges concertations, subsistent difficilement à la clôture des projets qui les ont initiés en raison notamment des faibles capacités financières des collectivités territoriales à les pérenniser et/ou du manque de volonté politique de l'État à s'y investir. Ces outils manquent de flexibilité face à l'évolution rapide des déterminants de la mobilité. De nouvelles dynamiques nationales et transfrontalières se sont installées au cours des dernières années pour apporter des réponses aux défis de la mobilité et aux risques de conflits qu'elle engendre, dans un contexte sous régional déjà marqué par une poussée de l'insécurité, notamment dans la zone sahélienne : Réseau des Maires de la Vallée du Fleuve Sénégal (RMVFS), Intercommunalité du Karakoro (INKA), Association des Communes du Boundou, etc..

2.3.2.2. Contrôle des maladies animales et zoonotique transfrontalières

La couverture sanitaire inégale d'un pays à l'autre, se caractérise à la fois par les difficultés d'accès aux services vétérinaires, l'insuffisance de la couverture vaccinale (réglementations, calendriers et capacités vaccinales différentes d'un pays à l'autre), l'apparition de plus en plus fréquente de cas de zoonoses (fièvre de la vallée du Rift, fièvre hémorragique de Crimée-Congo), le développement de l'automédication avec des médicaments non appropriés (usage excessif des antibiotiques, prolifération des médicaments de contrefaçon, etc.) et l'absence de délivrance des Certificats Internationaux de Transhumance (CIT) en particulier au Sénégal et en Mauritanie, etc. L'absence de CIT, documents pourtant obligatoires pour les transhumants transfrontaliers, contribue à amplifier les tracasseries transfrontalières, mais également les stratégies d'évitement des axes de mobilité « officiels ». Ces éléments affectent simultanément l'état sanitaire du cheptel, l'augmentation des pertes d'animaux et la sécurité sanitaire des consommateurs (résidus, transmission des pathologies à l'homme, etc.) et font peser un risque sur la santé publique.

2.3.2.3. Les conditions de vie des ménages pastorales

Les crises pastorales récurrentes, liées à la variabilité et au changement climatiques, au Sahel et en Afrique de l'Ouest ont un impact très élevé sur les ménages dans les systèmes pastoraux et agropastoraux, tributaires des ressources naturelles. Ces crises sont aggravées depuis quelques années par l'insécurité dans le Liptako-Gourma. Les effets conjugués de ces crises ont causé ou accentué la paupérisation des ménages en milieu pastoral, certains d'entre eux ayant perdu une grande partie de leurs actifs productifs. Les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes sont les plus affectés par les effets de ces crises .

Face aux nouvelles pressions, la mobilité pastorale a connu d'importants changements d'ordre sociologique au cours de la dernière décennie. Cela concerne à la fois le profil des éleveurs, le mode de conduite des troupeaux et l'organisation des transactions commerciales. Dans le cas du couloir Ouest, les familles sont aujourd'hui de plus en plus sédentarisées, l'accompagnement et le suivi des troupeaux est principalement assuré par les hommes et la Toyota Hilux remplace progressivement les camélidés (Mauritanie en particulier). Toutefois, la crise sécuritaire qui affecte le Mali a contraint au déplacement certaines communautés pastorales aujourd'hui réfugiées en Mauritanie dans la wilaya du Hodh el Chargui et en Guinée dans des conditions précaires d'accès aux services de base.

2.3.2.4. Développement des chaînes de valeur des produits agropastoraux

En termes **de chaînes de valeur prioritaires** pastorales pour la région, **le lait** constitue un des cinq produits stratégiques retenus par la politique agricole régionale de la CEDEAO compte tenu de son importance économique et socioculturelle en Afrique de l'Ouest. Il contribue, non seulement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, mais aussi à la création de richesse et d'emplois à travers les revenus et activités de production, de transformation et de commercialisation. Les performances de production laitière des systèmes d'élevage de la région ne parviennent pas à satisfaire la demande sans cesse croissante, tirée par la croissance démographique et l'urbanisation qui a fortement modifié les habitudes alimentaires. Pour répondre à la demande des consommateurs, les pays de la sous-région ont recours aux importations dont le montant est estimé supérieur à 500 milliards de francs CFA par an. Ce déficit pourrait être comblé par un doublement de la productivité et des productions des systèmes laitiers pastoraux et agropastoraux. Cela repose à la fois sur la mobilisation d'investissements importants et un accompagnement progressif des pratiques et modes de conduite des élevages, ainsi qu'un renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de la

filière. Des interventions d'envergure et des investissements conséquents sont aujourd'hui réalisés à la fois par le secteur privé et par des programmes de développement pour soutenir l'ambition de la souveraineté laitière dans l'espace CEDEAO/CILSS et en particulier dans les 4 pays du couloir Ouest. L'augmentation de la production laitière, de sa qualité, et de sa régularité reposent sur le développement de modes de conduite semi intensifs des élevages et l'amélioration des pratiques de collecte (création de centres de collecte, bonnes pratiques de traite, conservation, transport, contrôle de qualité, etc.). La valorisation des surplus laitiers de saison hivernale constitue également un enjeu important pour la filière. Le déficit fourrager saisonnier dans les zones pastorales et agropastorales « pluviales » constitue une contrainte forte au développement de la filière laitière. Toutefois, le développement des cultures fourragères, connaît une forte expansion, par exemple en Mauritanie, ce qui constitue une opportunité pour améliorer la conduite des élevages. Parallèlement, le secteur de l'aliment pour bétail connaît également une croissance rapide, grâce à l'émergence d'un tissu d'entreprises privées. En dehors des contraintes de production et de collecte, le développement du lait local reste confronté à un problème de fiscalité. En effet, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO appliqué sur les importations de produits laitiers au Sénégal par exemple varie entre 5% et 35% selon les différentes catégories de produits. La taxation à 5% du lait en poudre favorise les importations à faible coût.

Différents projets interviennent sur cette filière à l'échelle régionale (PRAPS, PAOLAO, etc.) ou au niveau des différents pays, et des informations plus détaillées par pays sont disponibles. Par ailleurs, depuis quelques années, son développement est « tiré » par des investissements privés importants qui assurent la promotion du lait local et contribuent à une professionnalisation progressive de l'amont de la filière (Mauritanie, Sénégal).

En termes de **production de viande rouge**, elle est dominée par la viande bovine principalement issue de l'élevage pastoral et agropastoral. La commercialisation fait intervenir dans le circuit vif de nombreux intermédiaires (collecteurs et commerçants de bétail) qui assurent l'acheminement des animaux du producteur au marché. La transformation se limite le plus souvent à l'abattage dans les « tueries », les aires d'abattage ou dans des abattoirs. Contrairement au lait, les importations de viande sont limitées. Au Sénégal, la production est passée de 135 505 tonnes en 2017 à 144 580 tonnes en 2020 soit un croit annuel de 2,2%. Le Mali possède l'un des cheptels les plus importants de l'Afrique de l'Ouest et est le 2ème plus grand pays d'élevage de l'espace CEDEAO, après le Nigéria, et le 1er dans l'UEMOA. Les animaux du Mali sont principalement exportés sur pied dans les pays voisins comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin, le Ghana, la Guinée, etc. Différentes initiatives ont été tentées pour exporter de la viande (région de Kayes), dont les résultats restent mitigés (contrôle sanitaire, chaîne de froid, etc.). En Mauritanie, la couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région. Les échanges de bétail s'effectuent principalement sur deux axes dirigés vers les pôles de consommation du bétail mauritanien sur pied : (i) les pays du Maghreb Arabe vers lesquels se constitue un axe Nord-Est d'exportation d'environ 15 000 têtes de camelins et de petits ruminants (PNDE, 2017), (ii) l'axe Sud vers le Mali, le Sénégal et la sous-région ouest-africaine. Il faut souligner que le commerce vers l'axe Sud a diminué d'ampleur du fait des nombreux aléas et risques dans les zones frontalières, des tracasseries administratives, des concurrences nouvelles par les filières domestiques des pays importateurs. Elle dispose d'une multitude de marchés à bétail saisonniers, hebdomadaires ou quotidiens. Ces marchés structurent les circuits de commercialisation dont ils sont à la base.

La **filière cuirs et peaux** est la première filière d'exportation du secteur de l'élevage au Sénégal. Elle fait intervenir différents acteurs notamment les producteurs de peaux vertes au niveau des abattoirs, aires d'abattage et tueries, les collecteurs, les tanneries, les artisans, etc. Les artisans, les cordonniers et les maroquiniers produisent différents articles (sacs à main, cartables, chaussures, etc.). Le tannage traditionnel pratiqué principalement par les femmes ne permet pas une bonne finition. Sénégal Tannerie (SENTA SA), spécialisée dans la production de *Wet-Blue* est la principale société exportatrice. En Mauritanie, le potentiel cuirs et peaux est important (peaux de caprins, d'ovins, de bovins et de camelins). Toutefois, les dysfonctionnements entre les maillons de la filière, le faible niveau de transformation en produits artisanaux et de maroquinerie, la faible capacité financière des acteurs de la filière, les difficultés d'accès aux marchés rémunérateurs pour les tanneries modernes, sont les principaux obstacles pour le rayonnement de cette filière. En mars 2020, deux tanneries modernes étaient encore fonctionnelles : Awaa international (Turquie) et West Africa (Chine). Au Mali, la filière représente également une opportunité considérable pour le pays, mais le commerce de ce produit reste encore en deçà des attentes et les exportations du pays restent faibles et se caractérisent par une forte volatilité, conséquence des exportations de bétail sur pied qui ne favorisent pas la production locale de cuirs et peaux. Les exportations de la filière se concentrent principalement sur des cuirs et peaux tannés, selon la toute première étape de tannage, « wetblue », d'ovins et de caprins. Le Mali exporte aussi des peaux brutes, en particulier d'ovins. L'Italie figure en tête (à près de 78%) des pays de destination des exportations maliennes de cuirs et peaux.

Différents projets et programmes régionaux et nationaux interviennent en appui au développement des filières bétail/viande et cuirs et peaux dans les quatre pays. (Cf. section 2.6).

2.3.2.5. Le cadre politique et réglementaire national, sous régional et régional

L'élevage pastoral et agropastoral continue d'être considéré par les autorités et certains acteurs comme un problème et non comme une opportunité. Les conflits liés à la mobilité pastorale (transhumance, convoyage à pied du bétail) sont parfois exploités et exacerbés pour disqualifier les systèmes pastoraux dont la mobilité est la clé de l'efficacité et de la pérennité. Sans nier les compétitions qui se développent pour l'accès aux ressources, ces conflits sont d'abord liés au fait que les institutions publiques ne jouent plus leur rôle de régulation et d'arbitrage et laissent les populations concernées « régler les problèmes » par elles-mêmes. Cette défaillance des autorités s'exprime aussi au niveau de l'anticipation des évolutions du sous-secteur de l'élevage et des politiques qui permettraient de s'y préparer et d'investir. La construction d'une vision partagée à l'échelle régionale est une condition sine qua non pour créer un environnement satisfaisant aux éleveurs et aux agents économiques impliqués dans les chaînes de valeur ajoutées des produits pastoraux et agropastoraux. La transhumance transfrontalière, encadrée par la décision A/Dec.5/10/98 réglementant la transhumance entre les États membres de la CEDEAO, ainsi que les réglementations nationales, reste porteuse d'externalités négatives y compris des conflits violents, voire meurtriers, entre agriculteurs et éleveurs. Ces problèmes ont emmené les pays côtiers à progressivement remettre en cause les termes de la réglementation régionale en mettant des entraves ou en suspendant et interdisant la transhumance transfrontalière. La levée des entraves à la mobilité pastorale et la révision de la réglementation régionale et l'harmonisation des réglementations nationales avec celle-ci sont nécessaires pour créer un environnement favorable à la promotion du pastoralisme et de l'agropastoralisme. Dans la perspective de l'intensification des productions animales, les éleveurs auront recours à l'utilisation d'intrants tels que le matériel génétique amélioré (animaux performants, semences animales, embryons) et les aliments pour animaux (fourrage, concentrés et sous-produits

agro-industriels -tourteaux de coton et d'arachide, son de blé, etc.). Pour ces intrants, il n'existe pas encore de réglementation régionale. En vue de garantir la qualité et la conformité de ces intrants, qu'ils soient produits localement ou importés, il est nécessaire de réglementer leur circulation dans l'espace communautaire. La faible effectivité du schéma de libéralisation des échanges commerciaux (SLEC) et du tarif extérieur commun TEC) de la CEDEAO est de nature à fragiliser la compétitivité-prix de la viande sahélienne par rapport aux viandes extra-africaines.

Pendant longtemps et jusqu'à nos jours, il y a **une faible représentativité des pasteurs** dans les instances de décision et les pasteurs et agropasteurs ont été peu ou pas suffisamment associés à la prise des décisions qui les concernent, tant au niveau national que local. Les réponses apportées par les États aux pasteurs, sont calquées sur les conditions de vie des populations sédentaires. Plus souvent, ces réponses externes peuvent aussi aggraver la vulnérabilité des pasteurs, par exemple, en donnant naissance à de nouveaux types de concurrence sur les parcours et leurs principales ressources. Des approches de gestion communautaire adaptées et une flexibilité sont nécessaires pour garantir le développement des systèmes pastoraux. Par conséquent, cela justifie la nécessité que les pasteurs soient représentés aux instances de décisions aussi bien au niveau local, national que sous régional. Une telle situation interpelle les décideurs régionaux et nationaux qui ont convenu de promouvoir des politiques publiques impliquant directement les sociétés pastorales et agropastorales à la gouvernance locale, nationale et régionale (Déclaration de N'Djamena, 2013). Cela passe par la création et le renforcement d'organisations pastorales reconnues, capables de défendre les droits des pasteurs et de diffuser les textes liés à la gestion durable des ressources naturelles et du foncier pastoral.

Il découle de tous ces constats l'absolue nécessité de développer pour l'appui aux divers systèmes d'élevage une approche holistique en intégrant les attentes plurielles des communautés pastorales et agropastorales, s'inscrivant dans des dynamiques territoriales transfrontalières à fort potentiel. Les enjeux sont aussi importants pour le maintien ou la reconstruction de la cohésion et la stabilité sociale dans les territoires. Ce contexte exige du PRADEP-AOS une action qui intègre une approche transversale de gestion sensible aux conflits et d'inclusion sociale ainsi qu'une capacité adaptative à redéployer les activités au regard d'une potentielle évolution négative du contexte.

L'approche à développer doit contribuer au processus d'intégration régionale, en tenant compte des principaux axes/couloirs de passage transfrontaliers dans une compréhension dynamique de la mobilité. En effet, la mobilité transfrontalière, basée sur un compromis entre l'accès à la ressource et les besoins du marché ne peut se comprendre qu'en tenant compte des dynamiques de la transhumance (zones de départ et d'arrivée, zone de transit, évolution des calendriers) et de convoyage (réseaux de marchés, sécurité, transport, etc.). Cela implique de raisonner les interventions à une échelle régionale réaliste, en renforçant les systèmes d'information « en temps réel », en adaptant les modes de gouvernance aux réalités et déterminants de la mobilité afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des investissements, en améliorant et harmonisant le cadre politique et réglementaire à l'échelle sous-régionale et régionale, en veillant à mettre en place des mécanismes transfrontaliers efficace d'application des textes, en améliorant la couverture zoo-sanitaire (CIT, postes frontaliers, contrôle des médicaments, calendriers vaccinaux, etc.), en clarifiant le cadre institutionnel de la mobilité et en renforçant les acteurs dans leurs rôles.

2.4. Plans et orientations stratégiques sous régionales

L'action PRADEP est alignée sur les objectifs de l'ECOWAP 2025, notamment ses objectifs n° 1 (contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables et à réduire les pertes post productions) et n° 2 (promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional). Le PRADEP contribuera aussi à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie régionale pour le développement des élevages et la sécurisation du pastoralisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en cours de validation, ainsi que de l'Offensive lait de la CEDEAO. L'action est en cohérence avec les ODD, l'ODD-2 notamment : « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Alignée sur les piliers de l'initiative de la grande muraille verte, avec une couverture géographique plus large que sa zone principale, l'action contribuera directement à la réalisation de ses objectifs, notamment à la restauration de terres dégradées et à donner l'accès aux petits agriculteurs (et éleveurs) à des technologies agricoles résilientes au changement climatique.

En **République Islamique de Mauritanie**, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 constitue le cadre de référence des politiques publiques. Elle vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être. Elle est déclinée en plans d'action quinquennaux. Pour le secteur agropastoral il s'agit principalement de : a) promouvoir une agriculture à la fois productive, compétitive et durable grâce au développement des filières agropastorales porteuses, à forte potentialités de croissance, b) accroître les retombées du secteur de l'élevage et la garantie de son intégration à l'économie nationale afin de générer plus d'emplois et de revenus.

Pour le secteur élevage, les axes stratégiques du second plan d'Action de la SCAPP (2021-2025) s'organisent autour de: **i)** le renforcement de la gouvernance du secteur (amélioration du cadre réglementaire et de l'Action publique, renforcement du système national de statistiques, etc.), **ii)** le développement des filières animales intensives, **iii)** le développement du pastoralisme et de l'élevage familial, **iv)** l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, **v)** le développement de l'industrialisation du secteur. Différents documents précisant les stratégies sectorielles, cohérentes avec la SCAPP, visent à opérationnaliser la Loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP, juillet 2013) : **i)** la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025, déclinée en deux plans sectoriels d'Actions : le Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) 2016-2025 et le Plan de Développement de l'Elevage (PNDE) 2018-2025 ; **ii)** le Plan National de Développement Rural (PNDR) 2020-2025, qui vise à « promouvoir une agriculture et un élevage moderne, compétitif et durable par le développement des filières végétales et animales à fortes potentialités de croissance ». Parallèlement, la Mauritanie a : **i)** signé un accord d'association avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), **ii)** ratifié avec l'Union Africaine l'accord pour la mise en place de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECA). **iii)** signé un Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne (APE). A travers ses politiques économiques, la Mauritanie s'engage dans un processus de diversification et de modernisation de son économie. Pour le secteur agropastoral, elles mettent en évidence la nécessité d'opérationnaliser une clarification du partage des responsabilités entre le secteur privé et les ministères en charge de l'Agriculture (MA) et de l'Elevage (ME), en particulier ce qui concerne la fourniture des services structurants aux acteurs des filières (conseil, financement, foncier, mécanisation, infrastructures, etc.).

Au **Sénégal**, la part du secteur agricole (agriculture, élevage et pêche) représentait 15,7% en 2022. Entre 2000 et 2022, la croissance du secteur a varié à un taux moyen de 4%, égal à la moyenne du taux de croissance du PIB global mais inférieur à l'objectif de 6% du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Les documents de politique et de stratégie nationales ont toujours plaidé en faveur de l'émergence d'un secteur agricole dynamique. Le gouvernement du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), vise à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2035 et a adopté des stratégies solides pour guider la transformation du secteur agricole en renforçant la croissance de la productivité et la compétitivité régionale, en développant les chaînes de valeur pour améliorer la sécurité alimentaire nationale et la souveraineté alimentaire, et en augmentant la résilience face aux chocs extérieurs. Ces documents stratégiques comprennent le Plan national de développement de l'élevage (PNDE), la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNASR) et la nouvelle Stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal. Le premier recensement national de l'Élevage a été réalisé en 2023.

La Guinée est entrée dans une phase de transition depuis septembre 2021. Elle s'est dotée d'une feuille de route pour organiser le retour à l'ordre constitutionnel. Le PRI constitue la déclinaison opérationnelle de celle-ci et couvre une période de 36 mois. Le document se décline en cinq axes : (1). rectification institutionnelle (2). cadre macroéconomique et financier (3). cadre légal et gouvernance (4) renforcement de l'action sociale, l'emploi et l'employabilité (5) infrastructures, connectivité et assainissement. Le Conseil national de Transition (CNT) a adopté le 7 février 2024 un nouveau code pastoral. Il vise à accroître la productivité de l'élevage par des efforts de modernisation, à asseoir une gestion concertée des ressources naturelles, à développer les activités pastorales et l'exploitation rationnelle des parcours, ainsi qu'à fixer les règles générales régissant la pratique de l'élevage traditionnel, semi-intensif et intensif. En outre, il cherche à encadrer le pastoralisme, à garantir l'accès aux ressources pastorales, à établir les principes juridiques relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage, et à régler les différends entre les éleveurs, les agriculteurs et autres professionnels utilisateurs des ressources naturelles. Un accord relatif à la transhumance transfrontalière a été signé entre le Mali et la Guinée en 2022 pour autoriser la mobilité des animaux du Mali vers la Guinée de début février à la fin mai de chaque année, essentiellement en Haute Guinée et en Guinée Forestière.

La situation politique a considérablement évolué au **Mali** depuis les coups d'Etat de 2020 et 2021, avec une dégradation sensible de ses relations avec certains voisins. La situation sécuritaire et le changement climatique ont de forts impacts sur le pastoralisme et la transhumance des troupeaux.

La Loi d'Orientation Agricole et la Politique Nationale de Développement de l'Elevage définissent le cadre des stratégies nationales dans le secteur. Le Mali dispose d'une charte pastorale qui définit les principes fondamentaux et les règles générales qui régissent l'existence des activités pastorales au Mali. Elle consacre et précise les droits essentiels des éleveurs, notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales et définit les principales obligations qui leur incombent dans l'exercice des activités pastorale, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et le respect des biens d'autrui.

La Politique de Développement Agricole et le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025) prévoient des actions en faveur du développement des filières animales et incluent la gestion rationnelle des ressources pastorales comme un axe majeur, notamment (1) par le biais du

développement et de la mise en œuvre de schémas d'aménagement pastoraux. (2) le développement des infrastructures et équipements de santé animale, d'hydraulique pastorale, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage. Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019 – 2023) évalue que la valeur ajoutée du sous-secteur élevage représente 80 % de celle du secteur de l'élevage et emploie 30 % de la population. Il considère logiquement le développement de la filière « Elevage » comme essentiel pour le dynamisme économique et social, plus particulièrement pour les régions au nord du Mali. Là il s'agit d'accroître la contribution de l'élevage à la croissance (transformation, filières, chaines de valeur, etc.), il est nécessaire de mettre en place une véritable gestion rationnelle des ressources naturelles avec une approche systémique et de long terme. Le CREDD se fixe comme objectif spécifique d'accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté. La PNDE s'articule autour des axes stratégiques suivants (1) Amélioration de l'alimentation des animaux (2) Amélioration de la santé animale (3) Amélioration des performances zootechniques du cheptel (4) Développement des infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits d'élevage (5) Renforcement des capacités des acteurs (6) Gestion rationnelle des ressources naturelles. Les conséquences de la décision prise par le Mali, le Niger et le Burkina de quitter la CEDEAO (et le cadre donné à la transhumance) sont difficiles à déterminer.

2.5. Analyse des parties prenantes

Apporter les réponses idoines aux questions que pose la gestion de la mobilité suppose de consolider à la fois les rôles des différentes parties prenantes, mais également de renforcer leurs relations fonctionnelles dans les domaines de : (i) la gestion et de la bonne gouvernance des espaces pastoraux et des ressources naturelles, (ii) l'amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments, (iii) la croissance inclusive et partagée des chaînes de valeur liées au pastoralisme, (iv) l'amélioration du cadre politique et réglementaire régissant la mobilité à l'échelle régionale.

2.5.1. Acteurs clés de mise en œuvre

Les exploitations pastorales et agropastorales. Elles sont au centre du projet et seront accompagnées pour opérer les changements qui consolideront leurs performances technico-économiques et leurs capacités d'adaptation aux chocs climatiques, sécuritaires et économiques. Elles jouent un rôle clé pour satisfaire les besoins des consommateurs urbains, également ruraux en produits carnés et dérivés accessibles et répondant aux exigences de sécurité sanitaire des aliments. Dans un contexte d'instabilité climatique, de spéculation foncière, de gestion des risques sanitaires, économiques et sécuritaires, la sécurisation de l'activité pastorale constitue un moteur puissant de développement économique, de stabilité sociale et d'intégration régionale. Il s'agit d'évoluer vers des modes de gestion du pastoralisme et des exploitations agropastorales plus performants, économiquement viables, respectueux de la gestion durable des ressources renouvelables, attractifs pour les jeunes, cela en leur assurant un accès durable aux ressources et aux services de proximité qui leur sont nécessaires.

Les Organisations Socio-Professionnelles (OSP) régionales, nationales et leurs démembrements jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture de services aux agropasteurs (conseil, fourniture d'intrants, gestion des infrastructures, gestion des zones de parcours, accès aux marchés, etc.) et de représentation de leurs intérêts, cela à différents niveaux. Néanmoins, en raison de leur dépendance aux financements extérieurs, leur offre de services est loin de répondre à l'entièreté de la

demande. Le RBM et ses organisations nationales représentent les intérêts des pasteurs et des agropasteurs auprès des instances régionales et nationales et contribuent à la mise en place des politiques sectorielles dans leurs domaines de compétences spécifiques. Les fonctions de services fournies par les organisations nationales et leurs démembrements qui seront en particulier ciblées par le présent projet permettent de consolider les dynamiques professionnelles et contribuent à une gestion apaisée de la mobilité.

Les départements techniques en charge de l’Agriculture, de l’Elevage et de la gestion des ressources naturelles des quatre pays. Ces ministères ont en charge la mise en œuvre des politiques sectorielles qui régissent en particulier la mobilité et plus spécifiquement la santé animale et le développement des filières. Les directions nationales en charge du développement des filières animales et du pastoralisme, des infrastructures hydrauliques et pastorales, des services vétérinaires, de l’application des codes pastoraux/forestiers/fonciers et de l’aménagement du territoire sont en particulier concernées. Certains établissements régionaux et nationaux rattachés disposant de prérogatives dans la gestion des terres et des ressources naturelles comme l’Office de Mise en Valeur des Eaux de la Vallée du Fleuve Sénégal (OMVS), la Société Nationale de Développement Rural (SONADER - Mauritanie) et la Société nationale d’Aménagement et d’Exploitation des Terres du Delta de Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de de la Falémé (SAED - Sénégal) sont également concernés.

Les collectivités territoriales et leurs associations. Les collectivités territoriales jouent un rôle de plus en plus important dans le cadre des compétences qui leur ont été transférées, en particulier en matière de foncier, d’occupation des sols et d’aménagement du territoire (Sénégal, Mali, Guinée). Le processus de décentralisation est encore hésitant en Mauritanie. De même, elles assurent la gestion des services sociaux de base et l’assistance aux plus démunis. Les élus territoriaux jouent également un rôle clé en matière de gestion et de résolution des conflits. Pour répondre aux défis sociaux, écologiques et sécuritaires que représente la gestion de la mobilité, un certain nombre de communes se sont fédérées soit à une échelle transfrontalière, soit à une échelle nationale pour apporter des réponses appropriées aux problématiques récurrentes posées par la gestion d’un espace pastoral en constant mouvement ; il s’agit en particulier du Réseau des Maires de la Vallée du Fleuve Sénégal (RMVFS : Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée), de l’Intercommunalité du Karakoro (INKA, Mauritanie, Mali) et de l’association des communes du Boundou (Sénégal).

Le secteur privé, incluant le secteur financier (Banques et Institutions de Microfinance) joue un rôle clé dans le développement des filières liées à la mobilité (lait, fourrage, viande), dans la santé animale (vétérinaires privés) et dans le développement de nouvelles activités (convoyage des troupeaux par camion). Son rôle dans la consolidation durable de l’économie pastorale est majeur. On constate depuis quelques années l’émergence de projets agro-industriels d’envergure particulièrement actifs dans la production de fourrage et d’aliments de bétail, parallèlement à l’émergence d’un tissu de PME qui assurent un accès de proximité à ces services aux éleveurs.

2.5.2. Autres parties prenantes

La composante territoriale Ouest a comme interlocuteurs plus spécifiques, les opérateurs de mise en œuvre des 2 autres composantes territoriales, le CILSS pour la coordination et la CEDEAO pour la composante politique et réglementation.

La coordination du pilotage du PRADEP-AOS par le CILSS permettra d’assurer la cohérence, les synergies et la coordination, notamment avec les programmes régionaux ou multi-pays en cours ou en

préparation. Les projets liés au projet sont principalement ceux listés ci-dessous :

2.5.3. Projets régionaux

Le **Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel** (PRAPS 2, 2022 - 2027) est un projet régional financé par la Banque Mondiale qui vise à « Renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs » et intervient dans 6 pays : Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad. La coordination régionale du programme est assurée par le CILSS. Les interventions du PRAPS ciblent l'amélioration de la santé animale et le contrôle des médicaments vétérinaires, la gestion durable des paysages et l'amélioration de la gouvernance du secteur, l'amélioration des chaînes de valeur du bétail, l'amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes.

Le **Programme de Coopération Transfrontalière Locale**, phase 2 (PCTL2 : portage par UEMOA/Conseil des Collectivités Territoriales, financement DDC), qui vise à accroître l'accès des populations des zones transfrontalières (SKBO, bassin fleuve Sénégal, bassin Volta Noire, frontière Togo-Bénin, etc.) aux infrastructures et services transfrontaliers fournis par des inter-collectivités transfrontalières.

Le **Programme d'Appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest** (PAOLAO) intervient dans l'ensemble des pays de la CEDEAO, le Tchad, le Cameroun et la Mauritanie et bénéficie d'un financement de l'AFD. Cette action, en instance de démarrage, sera coordonnée par une plateforme régionale multi-acteurs, avec l'appui d'une Assistance technique. L'Offensive Régionale pour le Lait local concentre les interventions, notamment les investissements et les mesures de politiques publiques, sur trois axes d'intervention : (i) appuyer la CEDEAO dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie régionale de promotion de la filière lait en Afrique de l'Ouest, (ii) améliorer la collecte et la transformation du lait local, (iii) promouvoir la consommation du lait local.

Le **projet d'Appui au Commerce de Bétail en Afrique de l'Ouest** (PACBAO) phase 1, est en cours d'évaluation/capitalisation, cela afin d'instruire sa seconde phase. Il intervient dans les 15 pays de la CEDEAO. Son objectif est d'améliorer le fonctionnement et la rentabilité des filières de l'élevage au niveau régional, rendant ainsi l'élevage attractif et source d'emploi et de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes. Il vise à : (i) renforcer le secteur privé en améliorant la production en quantité et en qualité, la transformation et la vente, au profit des éleveurs et consommateurs, (ii) appuyer les institutions régionales afin de fluidifier les échanges des produits animaux dans la région en réduisant les obstacles au commerce transfrontalier. Ce projet sera mis en œuvre selon une approche de corridors de commercialisation, visant la fluidification, la formalisation, l'amélioration de la fourniture des services. Il est financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), l'intervention est mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

Le **Projet Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest** (PEPISAO) a pour objectif de renforcer la résilience des populations et contribuer au développement économique et social de la région, en particulier de réduire les conflits liés au pastoralisme à travers l'amorce de la construction d'une vision régionale partagée sur les différents modes d'élevage ruminant. Il intervient dans les 15 pays de la CEDEAO, le Tchad et la Mauritanie, est mis en œuvre par le CILSS et financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le **Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest** (FSRP) est également un projet régional financé par la Banque mondiale pour sept pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Tchad, Ghana et Sierra Leone) ainsi que trois organisations régionales (CEDEAO, le Conseil ouest et centre

africain pour la recherche agricole (CORAF) et le Centre Régional AGRHYMET (CRA) du CILSS). Le Sénégal sera le 8ème pays à être financé. FSRP vise d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires. Le programme comporte trois composantes techniques: (i) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (ii) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ; et (iii) Intégration régionale des marchés alimentaires et du commerce. Le FSRP Sénégal est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA) et le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA).

Le **portefeuille thématique Climat** de la Coopération belge (50M€), mis en œuvre par Enabel au Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal, avec également un volet régional, s'inscrit dans l'appui à la Grande Muraille Verte et la lutte contre la désertification. Ce programme appuie les autorités tant régionales, nationales que locales à la mise en œuvre d'une série d'actions portant sur la lutte contre l'insécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la création d'emplois verts et décents et la promotion de l'égalité des genres. Le programme vise ainsi à restaurer 40.000 hectares de terre et contribuer par ce biais à la résilience et l'autonomie de 600.000 personnes au Sahel.

Des programmes régionaux de paix et de sécurité ou de stabilisation soutenus par l'UE seront aussi répertoriés au démarrage de l'intervention en coordination avec les autres entités et le CILSS

2.5.4. Projets Nationaux

Mauritanie

Le projet **RIMFIL** (2019-2024) financé par l'UE et mis en œuvre par Enabel, qui vise à promouvoir des filières agricoles et pastorales durables (lait, maraîchage, fourrage, cultures de décrue, etc.). Ce programme intervient en appui à la structuration des acteurs au sein des filières (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimakha), en appui à la structuration des services clés (conseil, financement) et en appui institutionnel (cadre de dialogue au sein des filières, renforcement du dialogue État – secteur privé, amélioration de l'Action publique, etc.).

Le projet **RIMDIR** (2018 – 2024), également financé par l'UE et mis en œuvre par Enabel, en cours de clôture, qui a pour objet d'appuyer la construction/réhabilitation et l'appui à la gestion d'infrastructures rurales productives, ainsi que des actions de renforcement institutionnel des services de l'aménagement rural, opérant dans la même zone d'intervention de RIMFIL. Il a permis de développer une méthodologie et des normes d'intervention allant de la sécurisation des droits socio-fonciers à la gestion sociale et la valorisation des infrastructures. La capitalisation de ces acquis sera valorisée par le projet.

Le projet **SECURALIM** (2023-2027), et le projet **SYBALIM** (2025-2028), en cours de formulation, financés par l'UE et mis en œuvre par Enabel, qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et le développement des chaînes de valeur riz, maraîchage, céréales de décrue et lait/fourrage dans un cadre de transformation des systèmes alimentaires. Ces projets opèrent dans 7 Wilayas, et s'appuient sur et consolident les résultats des projets RIMDIR/RIMFIL.

Le projet MIRECAM - Intégration socio-économique à base agropastorale des personnes déplacées et des communautés hôtes dans le Hodh El Chargui –(2024-2028), financé par le Mécanisme Flexible de l'UE, et mis en œuvre par Enabel. Ce projet vise à renforcer l'accès des personnes déplacées, y compris les personnes réfugiées et personnes retournées et des communautés hôtes aux opportunités socio-

économiques, tout en renforçant la gestion des ressources agropastorales, dans le Hodh El Chargui. L'axe 2 de ce projet porte uniquement sur le pastoralisme et l'opérationnalisation du schéma d'aménagement pastoral, qui a été élaboré dans le cadre du RIMFIL. Ce projet est complémentaire à l'action TAWAFOUG mise en œuvre par ACF, dont l'objet est d'améliorer l'accès aux services de bases et de soutenir le développement socio-économique des communautés hôtes et déplacées du Hodh el Chargui.

Le Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI, 2016 - 2024) financé par le FIDA vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) et a comme objectif de développement « d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes ». Quatre filières ont été retenues entre autres sur leur potentiel pro-pauvre : le maraîchage, l'aviculture, le lait de chèvre et les produits forestiers non ligneux (gomme arabique) ; la pêche continentale reste à l'étape d'études. Le PRODEFI est mis en œuvre dans les Wilayas (régions) du Sud du pays – Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi.

Le Projet d'Appui au Développement et d'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM), financé par la Banque Mondiale, est démarré en 2023. Ce projet est mis en œuvre selon trois composantes opérationnelles : (i) développement et préservation du territoire piloté par les communautés, axés sur la durabilité des bases productives agricole et la résilience dans les sous-bassins versants sélectionnés dans les zones pluviales, (ii) promotion d'une agriculture commerciale inclusive axée sur la production intensive à grande échelle en conditions irriguées autour des Zones d'Opportunité de Croissance Agricole (ZOCA), (iii) Gestion du projet, suivi et évaluation et réponse aux situations d'urgence.

Le projet AWKER, financé par la BAD pour un montant de 24 millions de USD, qui vise le développement intégral du secteur pastoral et la valorisation des filières animales dans le pays. Le projet prévoit le développement des infrastructures pastorales, le soutien à la restauration des pâturages, ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes, avec un focus sur la production de viande, de lait et la formation technique dans les chaînes de valeur animales.

Sénégal

Programme National de Développement Intégré de l'Elevage au Sénégal (PNDIES), financé par la BAD. Ce programme vise à développer des chaînes de valeur animale compétitives, durables et pourvoyeuses d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes et de contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire du Sénégal.

Le **Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage (PCAE)** au Sénégal, Ce projet financé par la Banque mondiale, le FIDA et le gouvernement du Sénégal vise à améliorer la productivité et l'accès au marché des chaînes de valeur des produits prioritaires et du bétail dans le bassin arachidier étendu et les zones agropastorales.

Le Projet de Développement durable des Exploitations Pastorales au Sahel-Sénégal (PDEPS-SN) financé par la Banque Islamique de Développement (BID) vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire. Le projet vise spécifiquement à i) améliorer durablement la productivité et la compétitivité des filières lait et petits ruminants, (ii) à accroître la

valeur ajoutée des produits d'élevage et (iii) à créer des emplois en particulier pour les femmes et les jeunes.

Le **Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam, Kaffrine** (PASA LouMaKaff), financé par la BAD vise à réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire des populations dans les régions de Louga, Matam, Kaffrine. Il s'intéresse en particulier au secteur des productions animales.

Le **Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural** (PADAER) au Sénégal, financé par le FIDA, vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs), et créer des emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les femmes et les jeunes.

Les financements de l'AFD en appui à la SODAGRI et à la SAED au Sénégal (appui au développement territorial, à l'élaboration de plans d'occupation et d'affectation des sols, à la maîtrise d'ouvrage communale, des infrastructures, etc.), à l'hydraulique rurale et pastorale en Mauritanie (wilaya du Hodh El Chargui), etc.

Les projets mis en œuvre par Enabel **en appui à des systèmes alimentaires durables et la sécurité alimentaire** dans le bassin d'arachidier, **financés par la Coopération belge et par l'UE**.

La GIZ qui appuie la capitalisation des interventions liées aux aménagements pastoraux et à la gestion des conflits au niveau des zones frontalières, etc.

Mali

Le **Projet STAMP** (Sustainable Technology Adaptation for Mali's Pastoralists) au Mali lancé en 2017 dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'Élevage et de la Pêche, la SNV (Organisation Néerlandaise de Développement), l'organisation d'éleveurs TASSAGHT, HSS et Orange Mali, vise à améliorer la résilience des éleveurs pasteurs, face aux événements climatiques extrêmes. Le projet fournit des informations géographiques satellitaires sur la disponibilité et la qualité de la biomasse, de l'eau de surface et sur la concentration d'animaux autour de ces ressources. Des informations sont également données sur le prix du bétail et des céréales, des conseils en santé animale et sur des services financiers adaptés aux éleveurs. Ces derniers accèdent à ce service en appelant un centre géré par Orange Mali ou à travers une requête faite via un menu USSD (système GARBAL).

Le **Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et Nutritionnelle** (P2RS) – Phase 2, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le GEF (Fonds mondial pour l'environnement) vise à i) accroître durablement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ; ii) accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; et iii) renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Les projets mis en œuvre par des ONG :

- AVSF (Sénégal) : (i) Projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo - EGA EGGA », dans la région de Matam, de Louga (Linguère) et de Kolda en Haute Casamance (Vélingara) à travers la mise en œuvre des projets, (ii) Projet Dundi Ferlo avec pour objectif de restaurer durablement plus de 1000 ha de forêt dans trois Unités Pastorales pilotes,

(iii) Thiellal « une seule santé » dont l'objectif est de permettre aux communautés rurales d'agir sur les déterminants de la santé unique des populations, des animaux et de l'environnement, etc. ;

- VSF-B qui intervient en Mauritanie et au Mali en particulier à travers l'appui à la mise en place de services vétérinaires privées de proximité (sur Financement PRAPS) ;
- GRDR, HELVETAS Swiss, International, MERCY CORPS, Acting for Live qui interviennent en appui à l'amélioration des conditions de vie des ménages pastoraux en particulier au Mali et en Mauritanie.

On notera également l'importance actuelle des investissements privés en faveur des filières fourragères et de la filière viande.

3. Approche stratégique et Méthodologie

3.1. Stratégie de l'intervention et pertinence

L'intervention contribue à la mise en œuvre des orientations et des résultats définis dans les documents de politique régionale, nationale et leurs déclinaisons sectorielles. Elle s'inscrit dans le cadre de la programmation de l'Union européenne en matière de coopération au développement sur la période 2021-2027 en lien avec ses nouvelles priorités pour l'Afrique en particulier en matière de création d'emploi, de stabilité et de paix, de promotion de la dimension extérieure du Pacte vert et d'appui à la mise en œuvre des principaux objectifs de l'initiative de la grande muraille verte. L'intervention au sein du couloir Ouest s'inscrit en cohérence avec les autres composantes du PRADEP-AOS, tout en tenant compte du contexte spécifique à chacun des 4 pays ciblés et de la mobilité au sein de cet espace.

L'enjeu du projet est de contribuer, en apportant une valeur ajoutée aux interventions en cours, à l'amélioration de la conduite et de l'économie pastorale, à une gestion durable et apaisée des ressources naturelles et à la consolidation d'un climat de paix et de sécurité sociale nécessaire au maintien et au développement de la qualité de services économiques et sociaux de proximité au bénéfice des ménages pastoraux.

L'intervention proposera une approche structurante qui reposera sur des stratégies directement opérationnelles, économiquement et socialement reproductibles, qui apportent des réponses aux défis de la cohésion sociale, du changement climatique ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. Les modes opératoires sont basés sur : **i)** le développement d'outils et de mécanismes d'aide à la décision qui contribuent à une gestion apaisée de l'espace pastoral, au renforcement des institutions en charge d'organiser la médiation territoriale, de porter les accords sociaux et la concrétisation des dispositions et investissements d'accompagnement, **ii)** la consolidation des services de proximité durables, en particulier ceux de santé animale pour améliorer les performances du pastoralisme, **iii)** une contribution à la professionnalisation des métiers liés au pastoralisme pour accélérer le processus de professionnalisation des filières connexes afin de mieux prendre en compte leurs défis actuels (réduction des conflits dans un espace qui se réduit, sécurité sanitaire, réduction des gaz à effet de serre, etc.), **iv)** la consolidation du dialogue et du cadre

institutionnel et juridique lié à la gestion de la mobilité transfrontalière et à une meilleure prise en compte du pastoralisme au sein des politiques publiques.

Malgré la situation politique et sécuritaire difficile au Mali, la coopération belge et Enabel restent engagés grâce à plusieurs approches clés qui permettent de rester opérationnel dans des contextes aussi difficiles que ceux du Mali et garantir la continuité des programmes. Ces approches sont basées sur un ajustement de des programmes aux dynamiques locales et sécuritaires ; une gestion proactive des risques ; un dialogue constant avec les gouvernements locaux, la société civile et d'autres partenaires internationaux. Le positionnement de la coopération belge au développement au Sahel s'inscrit directement dans la Stratégie intégrée de la Belgique pour la région du Sahel adoptée en juillet 2023. Enabel préconise une approche de double ancrage, qui permet des relations rapprochées avec les niveaux local, déconcentré et décentralisé et avec les niveaux nationaux. Travailler avec le niveau local assure une proximité avec les communautés et une réponse adaptée à leurs besoins réels. Au niveau central les relations institutionnelles se limite à un niveau technique, et non politique, jusqu'à l'aboutissement des transitions dans le pays. La coordination et collaboration au niveau technique et politique avec les autorités au niveau national, se fait à travers des systèmes existants de coordination multi-bailleurs (de développement et de l'aide humanitaire).

Pour produire des résultats rapides et durables, l'approche développée reposera sur des dynamiques existantes (en particulier les associations de communes et les OSP) au sein des zones transfrontalières à fort enjeu, cela en tenant compte des déterminants globaux de la variabilité spatiale et temporelle de la mobilité, afin d'anticiper les changements et leurs conséquences (systèmes d'information en temps réel et système d'alerte précoce, conseil pastoral, etc.). Le focus de cette intervention portera sur des résultats durables au niveau opérationnel, simultanément à des interventions institutionnelles de structuration des mécanismes de gestion et de service au pastoralisme. Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les parties prenantes des programmes des trois couloirs du PRADEP faciliteront la mise à l'échelle et l'appropriation des résultats.

L'intervention s'inscrit dans une **vision à long terme** du secteur pastoral et contribuera à soutenir des dynamiques qui permettront d'assurer aux consommateurs dans leur ensemble l'accès à des protéines de qualité, d'améliorer l'efficacité économique du pastoralisme grâce à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, d'améliorer durablement les conditions de vie des ménages pastoraux, à l'amélioration de la qualité des services, de la situation sanitaire des troupeaux et des conditions de sécurité sanitaire des aliments, à une meilleure anticipation et gestion des situations de crise et de conflit. Les crises sanitaires et politiques récentes ont fait prendre conscience du rôle qu'occupe le pastoralisme pour les économies sahéliennes et des conséquences de son insuffisante prise en compte dans les stratégies économiques, d'aménagement et de gestion sociale des territoires.

L'intervention s'appuiera sur le **renforcement des acteurs clés dans leurs rôles tels que précisés dans les cadres réglementaires**, en particulier ceux en charge du développement, de la médiation et de la gestion territoriale, de la fourniture de services de proximité et ceux disposant d'un mandat régalien lié au secteur. Elle reposera sur une participation volontaire et engagée des parties prenantes, des soutiens publics adaptés aux potentiels de reproduction de ceux qui en bénéficient. Elle valorisera ces expériences auprès des initiatives émergentes.

Afin de pouvoir inscrire les actions du PRADEP-AOS dans un environnement dense d'interventions, l'intervention sera mise en œuvre selon deux modes opératoires complémentaires :

1. Une série d'activités mise en œuvre rapidement auprès d'acteurs clés présentant les prérequis pour influencer sur des situations jugées prioritaires et/ou critiques. Il s'agit en particulier de contribuer au renforcement des dynamiques intercommunales et celles des OSP actuellement en place, en particulier celles qui agissent au-delà des limites des frontières, qui disposent de cadres de programmation qui rejoignent les objectifs du projet dans les domaines liés à la spécificité de la mobilité et qui répondent aux besoins des communautés pastorales ;
2. La gestion de la mobilité transfrontalière suppose à la fois une harmonisation des cadres réglementaires et politiques, une certaine cohérence dans l'organisation des services aux pasteurs à l'échelle du couloir Ouest, ainsi que l'existence d'outils de pilotage commun (suivi écologique, Transhumance, Tracking Tools, etc.), en tenant compte des cadres institutionnels et opérationnels fortement différents d'un pays à l'autre. Les conditions du dialogue « transfrontalier » imposent de s'adapter au rythme de l'atteinte de positions consensuelles partielles ou au niveau des quatre pays. Un affinement progressif de la stratégie d'intervention et du cadre de résultats s'imposera en fonction d'une meilleure connaissance des dynamiques de la mobilité (et des déterminants de sa variabilité) et des adaptations qu'elle impose sur les territoires concernés, des capacités des acteurs à dépasser les clivages frontaliers pour appréhender avec l'optimum d'efficacité la problématique du pastoralisme à l'échelle régionale.

Dans une vision d'ensemble, une cohérence, une complémentarité forte et des synergies avec les différentes interventions inventoriées qui suivent des objectifs similaires seront recherchées afin d'assurer une valeur ajoutée réelle à cet ensemble, mais surtout de pouvoir appréhender les questions relatives à la mobilité dans leur globalité et leur complexité.

L'intervention adoptera **une approche sensible aux conflits** pour toutes les actions en investissant dans une compréhension approfondie des dynamiques sociale, politique et économique de la zone. Pour toutes les actions, le principe de *Do No Harm* sera appliqué, en assurant que l'intervention n'exacerbe pas des tensions existantes ou ne crée de nouveaux conflits. Dans les études, une optique de sensibilité aux conflits sera appliquée, identifiant dans chaque cas comment les questions clés pourraient interagir avec les tensions sociales, quels pourraient être les risques d'impacts involontaires ou inattendus sur des groupes particuliers, et comment l'action pourrait contribuer à améliorer les relations entre les groupes. Une attention particulière sera prêté à l'inclusion de différents types d'acteurs, et plus en particulier les groupes marginalisés pour assurer que toutes les voix sont entendues et prises en compte dans les processus décisionnels. L'intervention travaillera en partenariat avec les autorités locales, les autorités traditionnelles, les communautés et les différentes organisations socio-professionnelles en lien avec le pastoralisme pour favoriser la confiance.

Enfin, l'intervention cherchera à adopter **une approche flexible, pragmatique et réaliste, qui permet d'adapter les actions en fonction de l'évolution du contexte**, et investira là où les opportunités se présentent et où les conditions de réussite sont réunies (visibilité des processus de planification territoriale et stratégique, modes d'accès aux ressources consentis par l'ensemble des acteurs, sécurisation de l'accès aux ressources socio-foncières, dynamisme des associations de communes et des organisations de pasteurs et d'agropasteurs, etc.). Un mécanisme de financement flexible destiné à accompagner la mise en œuvre des objectifs communs à ceux du projet inscrits dans les schémas et plans d'aménagement territoriaux transfrontaliers, tel que le Schéma d'Aménagement Territorial Intégré (SATI) développé par le Réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal (RMBFS) et les plans

stratégiques des OSP (en particulier le RBM et ses organisations membres), sera ainsi être mis en place. **Il permettra de répondre à un besoin réel et prioritaire d'investissement dans les espaces transfrontaliers ciblés par l'intervention, ainsi qu'à apporter des réponses appropriées aux besoins en services des pasteurs et agropasteurs.**

3.2. Méthodologie

La contribution de l'élevage mobile à la souveraineté alimentaire des pays sahéliens, en particulier en permettant l'accès des populations urbaines et rurales à des produits carnés de qualité tout en favorisant la gestion durable des ressources naturelles est reconnue. Les approches déployées pour soutenir cette mobilité reposent sur le développement des mécanismes et outils adaptés pour : **i)** mieux l'intégrer dans les tissus sociaux et économiques locaux, nationaux, régionaux, **ii)** anticiper, et réguler les risques de conflits liés à l'accès et au partage des ressources naturelles, **iii)** mettre en place des dispositifs de régulation, tant juridiques que politiques, adaptés aux réalités d'une activité transfrontalière qui contribue à l'intégration régionale.

La démarche sera centrée sur le développement des capacités des acteurs publics, territoriaux, de service à contribuer à une conduite apaisée de la mobilité, aux capacités des pasteurs et des agropasteurs, à professionnaliser leurs activités, à améliorer les performances de leur cheptel, leurs revenus, en contribuant à la gestion durable des ressources stratégiques (pâturages, eau) et à l'entretien de la paix sociale. L'intervention apportera une attention particulière aux initiatives d'insertion dans les métiers du pastoralisme portées par les jeunes, femmes et hommes confondus.

L'é projet interviendra au niveau de quatre leviers complémentaires :

Le **renforcement de la gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières**. A l'amont, il s'agit de ***mettre en place et/ou de renforcer les dispositifs/outils qui produisent de l'information*** pour améliorer la connaissance des dynamiques actuelles de la mobilité, de leurs déterminants en particulier en termes d'accès aux ressources et aux services. La production et la gestion de ces informations sont destinées d'une part à améliorer les capacités de conseil aux éleveurs et aux acteurs en charge de réguler les modes d'accès aux ressources partagées, d'autre part à améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte précoce et de prévention des conflits. Un accent particulier sera porté à la consolidation et à l'harmonisation des systèmes de suivi écologique (inventaire des ressources pastorales disponibles et établissement annuel des bilans alimentaires animaux - feed balances), de Transhumance Tracking Tool (TTT) et à la gestion des informations produites au sein des systèmes existants de suivi, de pilotage et de conseil aux acteurs de la mobilité (Observatoire, RBM, etc.). Parallèlement, certaines études complémentaires pourront être réalisées, elles auront en particulier trait à l'analyse de la typologie des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux, des études « socio-économiques » aptes à mieux évaluer le potentiel de valeur ajoutée supplémentaire pouvant être généré par l'amélioration de la gestion des systèmes pastoraux, ainsi que des études destinées à établir la situation des modes et pratiques de gestion foncière dans les zones transfrontalières et évaluer les pistes d'amélioration. A l'aval, il s'agira d'appuyer ***la mise en place et/ou le renforcement de mécanismes de gestion des ressources partagées, de gouvernance foncière agropastorale et de gestion des conflits***. L'intervention s'intéressera en particulier au soutien aux initiatives de gestion de la mobilité transfrontalière, constituées à une échelle géographique pertinente, en particulier celles mises en œuvre par des inter-collectivités : le Réseau des Maires de la Vallée du Fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal, Guinée), l'intercommunalité du Karakoro (Mauritanie – Mali), l'intercommunalité du Boundou (Sénégal), les initiatives transfrontalières Sénégal – Guinée

(Charte de l'Anambe, etc.). Ces organisations émergentes seront appuyées dans l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de leurs schémas et plans d'aménagements pastoraux dans les espaces transfrontaliers, au renforcement des instances de gouvernance, pilotage, coordination, « police », gestion des ressources et des conflits. Les comités nationaux, régionaux et transfrontaliers de la transhumance seront évalués et renforcés de manière à assurer leurs responsabilités dans une logique de complémentarité et de partage clair des rôles avec les intercommunalités.

Le renforcement des services de santé animale et publique (approche One Health) pour améliorer la protection des ménages des pasteurs et des troupeaux contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières. Il s'agira principalement :

- (i) d'appuyer le **renforcement et l'harmonisation des dispositifs d'alerte, de surveillance et de prévention des maladies animales et des zoonoses** en complétant et renforçant les postes vétérinaires frontaliers (procédures harmonisées de contrôle, délivrance des CIT, centres de quarantaine, etc.), les dispositifs d'épidémio-surveillance et de contrôle des médicaments (calendrier de vaccination harmonisés, guide de surveillance, troupeaux sentinelles, etc.) et en apportant des réponses aux besoins de soins hors vaccination (accès à des services et des médicaments vétérinaires de qualité, etc.). La planification des interventions dans le domaine reposera sur l'organisation du processus de dialogue entre les services de santé des quatre pays pour s'assurer que les activités programmées soient coordonnées, cohérentes entre elles, et reposent sur un échange positif de pratique et contribuent à l'effort d'intégration régionale dans le domaine de la santé animale ; L'intervention construira sur les actions déjà entamées dans ce domaine par le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) dans le cadre du PREDIP.
- (ii) l'amélioration des **services de santé animale et humaine**, en particulier en appuyant la consolidation de réseau des centres de services (incluant la santé humaine) pour faciliter l'accès à des prestations de santé animale (et humaine), à des médicaments de qualité, cela en lien avec les services publics/privés de santé animale et humaine. Le lien santé animale - santé humaine s'intégrera dans la logique de l'approche « One Health / Une Santé » en s'accordant nécessairement aux réglementations en vigueur dans les territoires d'implantation des centres de service (fixes et mobiles).

La structuration de l'offre de services dédiés aux exploitations pastorales et agropastorales, à l'amélioration de leurs conditions de vie et au renforcement des chaînes de valeur liées à la mobilité (bétail/viande, lait, cuirs et peaux). Le principal défi est d'améliorer l'accès des éleveurs aux services de qualité qui répondent aux besoins de professionnaliser les activités liées à la mobilité, à améliorer leurs performances et à optimiser leurs potentiels de valeur ajoutée. Il s'agira en particulier de :

- **Contribuer à développer et opérationnaliser en lien avec les organisations professionnelles** un outil de conseil technico-économique/gestion aux pasteurs adapté aux spécificités de la mobilité (sur la base d'une meilleure connaissance des filières liées à la mobilité et des caractéristiques des différents types d'éleveurs et de troupeaux, utilisant les principaux outils de communication, etc.). Parallèlement, un appui sera apporté au renforcement des capacités de service, d'information/communication avec leurs membres et de représentation des organisations professionnelles ;
- Appuyer la **mise en place de centres de services multifonctionnels aux éleveurs** (alimentation, pharmacie pastorale, conseils, boutique pastorale, etc.) le long des itinéraires de mobilité

ciblés et prioritaires et en cohérence avec les autres aménagements ciblés ;

- **Appuyer le développement d'unités de production et de distribution d'aliments de bétail** (concentré, blocs multi-nutritionnels, etc.), gérées par des jeunes et des femmes ;
- Appuyer le développement des métiers du pastoralisme pour intéresser et inclure les jeunes. Les dispositifs de formation aux métiers « ruraux » n'ont pas encore intégré l'évolution professionnelle de la mobilité. **Les profils de métiers correspondant à la fois aux besoins actuels et d'insertion professionnelle des jeunes sont à identifier et à caractériser** (Formation conseiller pastoral, berger, gestion d'atelier de production d'aliment de bétail, puisatier, auxiliaire vétérinaire, etc.). L'intervention ne pourra pas s'engager dans le développement de filières professionnelles, mais sur la base des profils métiers identifiés, elle appuiera l'élaboration et la mise en place de **curricula** de formation en particulier pour les métiers jugés prioritaires dans le cadre du PRADEP (berger, auxiliaire vétérinaire, etc.) ;
- Des **actions facilitant l'accès des communautés pastorales en situation de fragilité aux services de base** (santé, éducation, protection sociale, enregistrement à l'état civil, assurance etc.) seront identifiées et accompagnées dans le cadre des schémas de développement définis par les intercommunalités. L'intervention apportera un soutien à l'accès aux services de base pour les communautés de pasteurs qui fuient l'insécurité et sont installées dans des zones de repli qui seront identifiées en cours de projets.

L'amélioration du cadre politique et réglementaire, régional et dans les territoires, régissant la transhumance, le commerce du bétail et la circulation d'intrants de qualité concernera uniquement l'échelle de mise en œuvre territoriale.

La composante « couloir Ouest » contribuera à l'amélioration du cadre politique et réglementaire régional, transfrontalier et national dans une logique de recherche de cohérence globale et d'harmonisation cela en lien avec la composante 4 du PRADEP-AOS. Différents chantiers seront mis en œuvre en lien avec les autres composantes. Il s'agira donc d'appuyer :

- Dans un premier temps, l'organisation du dialogue pour appuyer les réflexions au niveau des 4 pays relatives : **i)** au développement, au pilotage et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement de l'élevage, **ii)** la révision et l'application de la Décision A/DEC.5/10/98 et son règlement, **iii)** la réglementation sur la circulation du matériel génétique animal, **iv)** la réglementation de la fabrication, du commerce et du contrôle de qualité des aliments pour bétail ;
- Dans un second temps, appuyer le dialogue entre les acteurs des 3 couloirs, pour l'élaboration d'un cadre commun intégrant les préoccupations prioritaires du couloir Ouest.

Pour soutenir ce dialogue, l'intervention favorisera la réalisation d'un certain nombre d'études destinées à faciliter la décision. Les termes de référence de ces approfondissements seront élaborés en lien avec les départements ministériels/publics concernés et les organisations professionnelles représentatives. Des actions de renforcement des capacités seront engagées à la fois pour faciliter l'appropriation du processus de décision au niveau des différentes parties, également pour consolider le processus de coopération États – Professions. Ces actions de renforcement des capacités privilégieront les échanges d'expériences (facilitation de concertation, voyages d'études, etc.). Sans

être exhaustifs, les thèmes des études à réaliser seront :

- Un bilan prospectif sur les accords nationaux/transfrontaliers au niveau des pays du couloir Ouest, leur harmonisation et les besoins d'actualisation (CRT, CIT, Conventions/accord transhumance Mali – Guinée, accord camélidés, etc.) ;
- Une revue documentaire des cadres législatifs spécifiques régissant la mobilité, la santé, la génétique et l'alimentation animale, le commerce du bétail et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale intégrant une analyse des limites de leur application ;
- Une analyse comparative des politiques et stratégies nationales régissant la mobilité au sein des 4 pays du couloir Ouest ;
- Etc.

Parallèlement, un appui sera apporté aux organisations professionnelles et aux départements ministériels compétents pour faciliter la vulgarisation des textes en vigueur, en particulier le nouveau code pastoral de la République du Sénégal.

L'intervention renforcera le dialogue et les concertations entre organisations professionnelles nationales et au niveau du couloir Ouest, pour qu'elles évoluent dans une compréhension partagée des grandes problématiques du secteur, y compris les questions qui provoquent des tensions entre les groupes, ainsi que les domaines de connexion, des pistes d'amélioration (renforcement de leur stratégie d'intervention respective) et l'organisation d'un argumentaire et d'une représentation commune au sein des espaces de décision, de pilotage et de suivi se rapportant à la mise en œuvre des politiques et d'un cadre réglementaire adapté aux spécificités de la mobilité.

Un mécanisme de financement souple des investissements économiques et sociaux à réaliser dans le cadre de l'intervention. Les critères précisés seront définis au démarrage de l'intervention, mais il s'agira avant tout d'apporter un complément « transformationnel » sur ce qui est fait au niveau national.

Appuyer les acteurs dans leurs rôles implique d'accompagner la mise en œuvre de leurs plans d'action en conformité avec les objectifs du PRADEP. Ce mécanisme s'inscrit dans l'accompagnement de la mise en œuvre des schémas d'intervention des intercommunalités et des organisations professionnelles. Cela signifie que des « investissements » seront réalisés pour renforcer leurs capacités d'action, en particulier des infrastructures et des services à des conditions qui garantissent leur appropriation et leur durabilité (modalités d'utilisation, de valorisation, de gestion et de maintenance clairement établies et définies). Un mécanisme financier souple, régi par des procédures simples mais rigoureuses, dont les modalités sont à préciser répond à ces préoccupations opérationnelles, à un souci d'efficacité et évite les aléas de choix précoces insuffisamment muris par ceux qui en bénéficient. Un comité ad-hoc décisionnel d'allocation sera mis en place, qui fonctionnera selon des modalités et une fréquence à établir dans un code de procédure validé par l'ensemble des parties prenantes.

3.3. Effet de levier et durabilité

La durabilité des interventions de l'intervention repose sur quatre leviers principaux :

- **L'intervention s'appuie sur des dynamiques existantes** et propose des appuis mesurés (investissements à effet multiplicateur, etc.) pour les renforcer : (i) sécurisation de l'accès à la

ressource et des droits fonciers, anticipation – gestion des conflits, (ii) renforcement des capacités des acteurs dans leurs rôles respectifs en particulier en s’alignant et en accompagnant leurs stratégies, (iii) mise en cohérence du cadre réglementaire et des stratégies nationales d’appui à une gestion apaisée de la mobilité, (iv) développement des services économiques et sociaux aux acteurs de la mobilité ;

- **L’intervention s’appuiera sur les leçons tirées et les acquis des interventions initiées par les projets régionaux et nationaux précédents** et s’inscrira dans une logique de **complémentarité avec les interventions régionales et nationales en cours**. L’enjeu de l’intervention sera d’accompagner une logique de renforcement du processus d’intégration régionale en recherchant l’optimum de cohérence en termes d’évolution du cadre réglementaire, stratégique et opérationnel régissant la mobilité au niveau des quatre pays, mais également à l’échelle de l’ensemble du périmètre PRADEP-AOS.
- **La mise en œuvre d’une démarche économique et structurante**. L’enjeu est de pouvoir s’adapter à l’évolution du contexte et des dynamiques de la mobilité dans les pays du couloir Ouest, en particulier en renforçant l’offre de service qui permettra de créer une valeur ajoutée supplémentaire équitablement partagée entre les différents groupes d’acteurs, qui permettra de développer des emplois décents correspondants aux projets de vie des jeunes qui pourraient être intéressés par les métiers de la mobilité et connexes. **La viabilité économique des « filières » liées à la mobilité constitue un enjeu clé pour le devenir de l’activité**. La préoccupation centrale de l’Action est de faciliter la création de la valeur ajoutée destinée à sécuriser le financement des services nécessaires au développement de la mobilité en regard des défis qui se profilent : (i) prévisibilité aléatoire du disponibilité de ressources dans le contexte actuel du changement climatique et sécuritaire, (ii) risques élevés de propagation de zoonoses et des risques sanitaires dans leur globalité, (iii) adaptation à des niveaux plus élevés d’exigences en termes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, (iv) fragilisation actuelle du processus d’intégration régionale.
- **Un effort sur la formation aux métiers de la mobilité / pastoralisme**, cela pour répondre aux besoins de professionnalisation et aux aspirations des générations à venir, mais également aux exigences de professionnalisation de l’activité imposés par l’évolution du contexte et des déterminants de sa conduite.

3.4. Synergies et coordination

Cette Action contribue au processus d’intégration régionale, toutefois dans un contexte d’instabilité politique relatif. Dans cet esprit et pour garantir l’impact de l’Action, elle agira en étroite coordination avec les autres interventions de l’Union Européenne (UE) dans les 4 pays, afin d’apporter des réponses cohérentes s’inscrivant dans une vision à long terme aux problématiques posées.

Dans le cadre commun du PRADEP-AOS, l’Action s’inscrira dans une logique de complémentarité, de cohérence et de « complicité » avec celle des couloirs Centre et Est, en prenant toutefois en compte une forte disparité des contextes et des acteurs de mise en œuvre.

L’Action travaillera en étroite collaboration avec les différentes interventions dans la zone mises en œuvre par Enabel et financées par la Belgique et l’UE, dont elle valorisera l’expérience en termes de planification territoriale, de gestion des espaces pastoraux, gestion foncière et des conflits

subséquents, d'accès des éleveurs aux services, en particulier l'alimentation, et d'appui à la production fourragère comme vecteur d'acceptation des pratiques agroécologiques. L'Action permettra de renforcer les efforts de structuration amorcés par les projets RIMFIL, SECURALIM, le portefeuille régional Climat Sahel et les projets de sécurité alimentaire et de système alimentaire (Sénégal, Mauritanie) en consolidant les capacités de service des organisations pastorales (GNAP, ADENA, Tassagh, membres du réseau RBM) et s'appuiera sur elles pour ouvrir le chantier du conseil pastoral et consolider le Transhumance Tracking Tool (Sénégal). L'Action complétera les interventions des projets RIMFIL, SECURALIM et du futur programme système alimentaire dans la filière lait, en intervenant sur les services amonts (alimentation, santé animale, etc.).

L'Action interviendra en complémentarité étroite avec le **PRAPS 2** dans le cadre du développement des services pastoraux (santé animale, information, etc.), du développement des filières pastorales (lait, fourrage/alimentation du bétail), de la gestion durable de la mobilité et de la gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières. Le PRAPS 2 dispose de ressources notables pour appuyer les investissements pour la sécurisation et gestion des ressources pastorales, la réalisation d'infrastructures stratégiques pour le développement des principales filières pastorales (marchés, parcs de vaccination, forages, mini-laiteries etc.) et l'amélioration de la couverture vaccinale. Le PRAPS 2 apporte un soutien fort au renforcement des capacités d'intervention des services de l'État. La valeur ajoutée de l'Action reposera principalement sur l'amélioration du dialogue « transfrontalier » en faveur d'une cohérence plus forte des stratégies, réglementation et modes opératoires relatifs à la gestion de la mobilité entre les quatre pays du couloir Ouest. Les investissements en termes d'infrastructures de l'Action seront limités, se baseront sur l'inventaire de l'existant et complèteront les besoins non pris en compte par les différents projets régionaux et nationaux.

L'Action sera complémentaire au **Programme d'Appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest** (PAOLAO) et aux différents programmes nationaux en cours. Elle veillera à synchroniser ses interventions sur le renforcement des services pastoraux avec celle des programmes d'appui à la filière lait, mais n'interviendra pas directement sur la consolidation de la filière proprement dite (fonctions aval, investissements, etc.). L'Action complétera les interventions des projets **d'Appui au Commerce de Bétail en Afrique de l'Ouest** (PACBAO), **Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest** (PEPISAO) et de **Développement Durable des exploitations pastorales au Sahel** (PDDEPS), en particulier en matière de soutien aux stratégies et au développement des exploitations pastorales, d'amélioration du fonctionnement des marchés à bétail et de gestion des conflits pastoraux. Le positionnement de l'Action par rapport à ces différents programmes (excepté PDDEPS) sera facilité grâce à leur ancrage conjoint en appui au renforcement de la capacité de la CEDEAO et du CILSS à agir sur une gestion apaisée de la mobilité et du pastoralisme. L'Action veillera à ce que la CEDEAO et le CILSS animent un mécanisme de dialogue périodique pour coordonner les différentes interventions régionales.

L'Action qui interviendra sur une échelle territoriale de gestion des ressources et activités pastorales transfrontalières large (RMVFS, INKA, etc.), valorisera et s'inspirera des expériences de planification territoriale et de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales menées par différents projets nationaux (appuis de l'AFD à la SAED, la SODAGRI et à la SONADER, etc.) et du projet régional : Le **Programme de Coopération Transfrontalière Locale**, phase 2 (PCTL2).

L'Action s'appuiera et appuiera en lien avec différents programmes nationaux et régionaux les institutions qui produisent des informations et des connaissances nécessaires à une gestion apaisée

de la mobilité et raisonnée des ressources naturelles (RBM, Centre de Suivi Écologique, IRZ, IPAR, PPZS etc.). Une attention particulière sera importée à la propagation des espèces invasives non appréciées.

3.5. Questions transversales : genre, environnement

Égalité des genres. Dans les quatre pays du couloir Ouest, les femmes occupent une place centrale dans la conduite d'activités d'élevage (en particulier les petits ruminants) et pastorales (collecte du lait, etc.). Aujourd'hui, dans les pays du couloir Ouest, ce sont principalement les troupeaux et leurs bergers qui migrent. En dépit du rôle important qu'elles jouent dans le fonctionnement des ménages, les femmes apparaissent peu dans les activités liées à la gestion du pastoralisme, mais se concentrent davantage sur des activités sédentaires (agriculture, petit élevage, transformation, commerce, artisanat, etc.). L'Action interviendra en appui à la promotion des femmes par le biais d'actions défensives (amélioration de la couverture sanitaire, etc.), de développement d'activités économiques (production fourragère et agroécologie, fabrication d'aliments, etc.). L'Action conduira un ensemble d'activités pour renforcer les droits et la représentation des femmes au niveau des instances sociales et économiques (coopératives, organisations professionnelles, etc.), pour leur assurer un accès équitable aux services pour développer les productions relevant de leurs responsabilités (cultures maraîchères, fourrages, lait, etc.) et pour développer des activités génératrices de valeur ajoutée. Sur ce dernier point, une importance forte sera accordée aux femmes membres des ménages pastoraux réfugiés en particulier pour favoriser leur insertion économique. Des mesures spécifiques seront prises dans ce sens.

Les dynamiques existantes en termes des normes, pratiques et structures de genre qui perpétuent l'inégalité entre les sexes seront aussi analysées. Ces éléments seront pris en compte également lors de la mise en œuvre de cette intervention et orienteront les actions de réponse à prévoir en favorisant également l'engagement des hommes. Des indicateurs désagrégés par sexe et de genre dans le suivi du projet et sensibilisation des partenaires du projet sur cette question seront intégrés. Lors de la phase de recrutement de l'équipe, une attention particulière sera portée au genre, ainsi que la formation et sensibilisation de l'équipe d'intervention.

L'insertion des jeunes dans les métiers du pastoralisme constitue un défi critique aujourd'hui. L'intervention accompagnera un ensemble de mesures en faveur du développement d'emplois décents des jeunes dans les systèmes de mobilité pastorale. Il s'agira simultanément d'intervenir en faveur de la création de valeur ajoutée complémentaire, condition nécessaire pour assurer des emplois décentement rémunérés et soutenir le développement de curricula de formation pour les jeunes qui contribueront à la professionnalisation de la mobilité (berger, auxiliaire vétérinaire, conseiller pastoral, etc.).

Environnement et changement climatique : la gestion durable des ressources naturelles, en particulier pastorales et forestières constitue l'une des justifications centrales de cette Action. Le développement des outils de suivi écologique, d'information et de conseil pastoral constituent des outils centraux au développement de pratiques climato-sensibles soucieuses de la préservation de l'environnement. A une échelle plus locale, l'Action favorisera le développement des pratiques agroécologiques pour améliorer la gestion de la fertilité des sols par l'introduction d'espèces fourragères dans les systèmes céréaliers. Il a été démontré que le bilan carbone de l'élevage pastoral était très largement inférieur à celui de l'élevage intensif et que ce bilan pouvait être significativement amélioré par une meilleure

gestion des zones de parcours.

Amélioration du climat social. L'Action s'inscrit dans une logique sécuritaire. L'accès aux ressources partagées constitue un foyer de conflit fort amplifié par un certain nombre de facteurs critiques, variabilité climatique, progression du front agricole, développement des espèces invasives qu'il importe de pouvoir gérer en temps réel. L'Action vise à développer des outils d'information (suivi écologique, TTT, etc.), de planification et de médiation territoriale, de conseil aux pasteurs, de consolidation de la complémentarité agriculture/élevage (production fourragère), de gestion des conflits qui contribuent à l'amélioration du climat social. Le renforcement du dialogue profession/État doit également contribuer à prendre des mesures stratégiques et réglementaires mieux adaptées à l'évolution de la mobilité et aux risques de conflit qui en résultent.

4. Description de l'Action

4.1. Objectifs et résultats de l'Action

Les objectifs et résultats de cette Action, indiqués ci-dessous, **sont** alignés sur ceux du **PRADEP**.

L'objectif général de l'Action est « Améliorer et valoriser la contribution du secteur de l'élevage à la transformation des systèmes alimentaires durables et à une croissance verte inclusive et résiliente des économies des pays de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel ».

Pour ce faire, ce programme vise l'**objectif spécifique** suivant : « La résilience de l'économie des ménages pastoraux et agropastoraux est renforcée ».

Pour atteindre cet objectif quatre résultats ont été identifiés :

Résultat 1 : La gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières est renforcée.

Résultat 2 : Les ménages de pasteurs et les troupeaux de ruminants domestiques sont protégés contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières

Résultat 3 : La compétitivité durable et adaptée aux chocs des chaînes de valeur et les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux sont améliorées

Résultat 4 : Le cadre politique et réglementaire régional et dans les territoires est favorable à la transhumance, au commerce du bétail et à la circulation d'intrants de qualité.

4.2. Bénéficiaires de l'Action et lieu

4.2.1. Les principaux bénéficiaires directs

Les exploitations pastorales et agropastorales. Elles sont au cœur de l'Action. L'enjeu est de pouvoir reposer les interventions sur des exploitations économiquement viables, c'est-à-dire qui disposent des capacités à appréhender et à gérer les défis posés par l'instabilité climatique, sécuritaire, de l'accès aux ressources, de réduction de l'espace pastoral, de gestion des risques sanitaires du cheptel et humaine. Cela passe en particulier par l'accès des pasteurs aux services qui leur sont nécessaires et à la sécurisation de leur accès aux ressources et aux marchés. Il s'agit d'évoluer vers des modes de gestion du pastoralisme et des exploitations pastorales et agropastorales plus performants, économiquement viables, attractifs pour les jeunes, cela en leur assurant un accès durable aux ressources et aux services

de proximité qui leur sont nécessaires. L'Action vise à renforcer ces exploitations pastorales et les services associés, afin de davantage professionnaliser l'activité en conséquence et rendre sa gestion et ses performances moins aléatoires.

Les Organisations Socio-Professionnelles (OP), en particulier par le biais des organisations membres du RBM dans les quatre pays. Il s'agira de contribuer aux missions **du réseau RBM dans le couloir Ouest** (contribution au dialogue politique en lien avec les organisations membres, système d'information sur la mobilité, renforcement des organisations membres, etc.) et de leurs organisations membres en particulier pour améliorer la qualité des services aux membres (information, alerte précoce, contribution à la prévention/ gestion des conflits, aménagement/gestion foncière des zones pastorales, veille sanitaire, conseil aux membres, accès aux intrants, représentation, dialogue politique, etc.). Une emphase particulière sera apportée au développement du **conseil pastoral**, service à ce jour faiblement appréhendé, à l'amélioration du maillage et de la qualité des services de proximité aux éleveurs. Il s'agira en particulier de : **i)** appuyer ces OP à mettre en place de **centres de services multifonctionnels aux éleveurs** (alimentation, pharmacie pastorale, conseils, boutique pastorale, etc.) le long des itinéraires de mobilité ciblés et prioritaires et en cohérence avec les autres aménagements ciblés, **ii) compléter et améliorer le fonctionnement** du réseau de magasins d'aliments bétail, **iii)** appuyer **le développement d'unités de production d'aliments de bétail** (concentré, blocs multi-nutritionnels, etc.) gérées par des jeunes et des femmes. Enfin, ces OP seront appuyées pour réfléchir au développement des métiers du pastoralisme et aux conditions à réunir pour rendre ces métiers attractifs pour les jeunes. Elles seront le cas échéant soutenues pour développer un plaidoyer pour établir les curricula et les dispositifs de formation nécessaires à la professionnalisation du secteur.

Les collectivités territoriales, en particulier celles qui permettront d'agir à une échelle réaliste. Les acteurs des dynamiques intercommunales seront en particulier appuyés : le Réseau des Maires du bassin du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée), l'Association des maires de la Réserve naturelle communautaire du Boundou (Sénégal), l'Intercommunalité du Karakoro (Mali, Mauritanie) et les initiatives émergentes au niveau des zones frontalières entre le Sénégal et la Guinée. L'Action contribuera aux missions de ces associations de communes en place (planification territoriale et économique, gestion de l'espace/foncier) et des infrastructures communes, prévention des conflits, amélioration de la maîtrise des flux transfrontaliers, etc.) et à la consolidation de dynamiques émergentes. Il s'agira à la fois de : (i) appuyer le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage territoriale de ces associations communales « transfrontalières », (ii) appuyer l'élaboration/actualisation de leurs outils de planification territoriale (SATI, etc.), (iii) développer des mécanismes de soutien à la mise en œuvre des schémas et plans d'aménagements pastoraux dans les espaces transfrontaliers en particulier - appuyer les communes à implanter et gérer des infrastructures, avec un accroissement de la fiscalité locale dans le but de construire un intérêt commun intercommunautaire autour des retombées positives du pastoralisme sur les territoires, mettre en place des unités mobiles chargées de vérifier les balisages des voies de transhumance, la sécurisation des aires de pâturage et de repos, le respect des accords sociaux et l'état/fonctionnalité des points d'eau, etc., (iv) renforcer /appuyer les instances locales et régionales de prévention et de gestion des conflits existantes (Comités de la Transhumance, comités de vigilance, les comités d'orientation des transhumants au sein des Unités Pastorales, commissions foncières et comités de résolution des conflits etc.). Ces associations de communes seront également appuyées à soutenir le développement des services sociaux adaptés à la spécificité des communautés mobiles (santé, accès à l'eau potable, éducation, filets de sécurité, etc.).

Les **départements sectoriels, leurs services déconcentrés et rattachés** (Elevage, Environnement, Aménagement du Territoire, etc.) en particulier pour consolider la cohérence et la coordination des cadres politiques, réglementaires et des pratiques en termes de gestion de la mobilité. Ces actions concerneront en particulier la mise en place de stratégies concertées et communes en termes de gestion transfrontalière (i) de la santé animale (procédures opérationnelles standards harmonisées pour le contrôle vétérinaire aux frontières, l'adoption de calendriers de vaccination du bétail harmonisés, le dispositif de contrôle transfrontalier/émission des CIT, épidémiologie-surveillance, troupeau sentinelle, compléter le réseau de postes vétérinaires frontaliers / inspection sanitaire, rencontres techniques transfrontalières, etc.), (ii) d'aménagement et d'équipements des zones de parcours (renforcer le réseau de suivi écologique, appuyer la matérialisation des principaux couloirs transfrontaliers de transhumance, mise en place d'unités mobiles de suivi, contrôler l'usage pastoral des espaces dédiés, de quarantaine, des réserves pastorales, etc.), (iii) réglementaire (bilan sur les accords nationaux/transfrontaliers existants, leur harmonisation et les besoins d'actualisation, adaptation, vulgarisation et renforcement des mécanismes d'application des textes, etc.) et (iv) de dialogue transfrontalier (Appui aux comités régionaux et transfrontaliers de la transhumance, renforcer les commissions foncières locales, communales et les comités de résolution des conflits fonciers, etc.).

Les **organisations régionales CILSS, AGRHYMET, CEDEAO**. L'Action contribuera en particulier à soutenir l'élaboration d'une politique régionale de gestion de la mobilité, de développer les outils harmonisés qui permettront de consolider l'observatoire de la mobilité et de contribuer à l'harmonisation de la réglementation au sein de l'espace CILSS.

D'autres bénéficiaires pourront être identifiés en cours de mise en œuvre de l'Action.

4.2.2. Les principaux bénéficiaires indirects

L'ensemble des membres des communautés pastorales, les communautés qui les accueillent et qui bénéficieront des retombées socio-économiques de l'Action en particulier des investissements pour améliorer leur accès aux services de base, cela en lien avec les entités compétentes (Collectivités territoriales, départements ministériels en charge de la santé, de l'éducation, etc.).

4.2.3. Lieu de l'Action

Compte tenu des réalités et dynamiques de la mobilité telles que détaillées, **il est nécessaire d'inscrire l'intervention dans la logique de l'évolution de la mobilité et des crises qui l'affectent** : contraction des espaces pastoraux due à l'extension de l'agriculture dont le développement des cultures irriguées dans les zones humides (bas-fonds etc.), intensification des flux de transhumance et des flux commerciaux (convoyage de bétails sur pied et en camion vers les marchés terminaux), perte de biomasse liée à la forte pression sur les ressources dans les zones de transit / carrefour, risque de crise pastorale dans les zones de concentration du cheptel).

Les crises qui affectent les zones à vocation pastorale (Ferlo dans la région de Louga), la pression croissante du cheptel dans des zones à vocation agricole (bassin arachidier, bassin de l'Anambé, etc.), les effets de pollution minière (bassin de la Falémé), mais également la réhabilitation de bassins à vocation pastorale (Plateau de Aouker) ont nécessairement des impacts sur la dynamique et la densité des cheptels au niveau des **zones frontalières qui seront privilégiées par l'Action** (cf. tableau ci-dessous). Pour cela, il sera nécessaire de développer des outils d'information en temps réel qui permettent d'avoir une visibilité fine des dynamiques de la mobilité et de leurs déterminants, en

tenant compte des parcours entre les zones de départ et les zones d'accueil, de manière à anticiper les situations de conflit.

On note depuis quelques mois une augmentation inquiétante des flux de réfugiés maliens (Peuls du Macina), fuyant les exactions au Mali, dans les wilayas du Sud-Est mauritanien. Ces réfugiés arrivent avec leurs troupeaux et mettent en péril le fragile équilibre qui s'est établi, en particulier autour du camp de Mbera (Hodh El Chargui). Le gouvernement et les partenaires prévoient d'anticiper sur cette situation qui peut aboutir à une détérioration rapide de la situation socio-économique et sécuritaire. Le schéma d'aménagement pastoral du Hodh El Chargui (appuyé par l'intervention RIMFIL) en cours de finalisation ouvre la perspective d'une action coordonnée et structurée à court et moyen terme.

Espace cohérent au sein duquel définir la stratégie d'intervention

- **Zone frontalière Sud Est Mauritanie – Mali** : Wilayas des Hodh, de l'Assaba et du Guidimakha (Mauritanie) – régions de Kayes, Nioro, Kita (Mali) ;
- **Bassin du fleuve Sénégal** (Mali, Guinée, Mauritanie, Sénégal), en particulier les territoires couverts par le RMBFS et l'INKA ;
- **Les zones frontalières du Sud (Guinée – Sénégal)** : région de Kédougou (incluant le parc du Niokolo Koba), région de Haute Guinée, bassin de la Faleme (Sénégal-Mali)

4.3. Résultats attendus et principales activités à mettre en œuvre

4.3.1. Résultat 1 : La gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières est améliorée.

La **renforcement de la gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières repose à la fois sur la consolidation des instruments qui permettront de mieux appréhender** les dynamiques actuelles de la mobilité, de leurs déterminants en particulier en termes d'accès aux ressources et aux services, cela en vue d'améliorer les décisions et la qualité des conseils et prescriptions pour mettre en place les instruments et mécanismes qui permettront d'établir les modes d'accès aux ressources partagées, de gouvernance foncière agropastorale, les règles à établir, les modes d'anticipation et de gestion des conflits. Une attention forte sera apportée aux initiatives de gestion de la mobilité transfrontalière, constituées à une échelle géographique pertinente, en particulier celles mises en œuvre par des inter-collectivités.

Activité 1.1. Accompagnement des concertations transfrontalières dans la zone ciblée pour favoriser une mobilité pastorale apaisée et durable

Les outils de dialogue/concertation existants ou en construction dont l'objet est d'adopter, de mettre en œuvre et de suivre des dispositions spécifiques pour améliorer la gestion de la transhumance transfrontalière, en particulier les questions relatives à l'accès aux ressources, au commerce du bétail et au contrôle des maladies animales et zoonotiques prioritaires seront renforcées dans le cadre de l'intervention.

Le Réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal (RMBFS) et l'Intercommunalité du Karakoro (INKA) constituent des acteurs engagés depuis déjà plusieurs années pour la promotion du développement durable, de la paix et la sécurité de la vallée du fleuve Sénégal et de ses affluents. L'intervention contribuera à **la consolidation des cadres de concertation** pluri-acteurs pilotés et animés par le RMBFS

et l'INKA, en particulier **dans la consolidation et le pilotage de leurs outils de planification** (SATI, etc.), **la priorisation des actions à engager** et répondant aux besoins de gestion d'une mobilité apaisée, en particulier l'identification des aménagements pastoraux prioritaires répondants à des enjeux forts (accès aux ressources, santé animale, prévention des conflits, etc.). L'intérêt des aménagements ainsi identifiés par l'ensemble des acteurs de la vallée du fleuve (élus, OSP, STD, Chefferie traditionnelle ...) sera unanimement reconnu et approprié. **L'intervention appuiera ces intercommunalités à mettre en place les outils d'information et de suivi** qui permettront de prendre en compte les évolutions des déterminants de la mobilité, d'entretenir le processus de dialogue et d'adapter leur programmation aux contingences – urgences propres à la gestion du pastoralisme (en lien avec l'activité 1.2).

Les initiatives émergentes de gestion de la mobilité dans les zones transfrontalières Sénégal – Guinée, aujourd'hui sous tension, **seront soutenues** en valorisant l'expérience du RMBFS et de l'INKA. Les cadres de concertation initiés ou en cours d'initiation relatifs à la gestion des ressources du bassin rizicole de l'*Anambé* (usage pastoral post-récolte), le cadre de concertation à l'initiative de la Maison des éleveurs de Kolda (vol de bétail, gestion apaisée des ressources, etc.), l'association des maires du Boundou (gestion des flux pastoraux pour la préservation de la biodiversité de la réserve naturelle du Boundou), les initiatives en maturation liées à la gestion des ressources pastorales transfrontalières dans les nouvelles zones de concentration (région de Kedougou – région de Labé, lisière du parc du Niokolo-Koba, etc.) seront renforcés, en particulier **pour améliorer l'efficacité de leurs outils de dialogue, de programmation, de collecte d'information et de gestion**. Les échanges d'expérience seront privilégiés de manière à soutenir les démarches de renforcement mutuel et d'accélérer l'appropriation des différents instruments. Les compétences de ces cadres de concertation pourront être élargies à d'autres thématiques, notamment la santé animale (amélioration de la qualité du contrôle, renforcement des outils d'épidémiologie-surveillance, etc.).

Un appui sera apporté pour consolider l'action **des comités régionaux et transfrontaliers de la transhumance, ainsi que les commissions bilatérales** Sénégal – Mauritanie (qui se réunissent à la veille de la Tabaski pour « canaliser » les flux d'ovins), cela principalement pour appuyer la mise en cohérence des cadres opérationnels et réglementaires entre les quatre pays et apporter les réponses idoines aux situations exceptionnelles (épidémie, sécheresse, concentration conjoncturelle des troupeaux, pollution des eaux, etc.).

Une attention particulière sera accordée au caractère inclusif des instances de concertation, notamment en matière de genre, et à leur légitimité dans le contexte donné.

Activité 1.2. Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce sur les ressources agro pastorales

Le renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce implique d'adapter le fonctionnement des outils existants à l'évolution rapide des déterminants de la mobilité, éventuellement de les compléter. Les différents outils existants adaptés et consolidés seront connectés au Service Régional d'Information sur le Pastoralisme (SRIP) de AGHRYMET et contribueront à la mise en place de l'observatoire régional sur les élevages mobiles.

Un inventaire et un diagnostic doublés d'une capitalisation des systèmes d'informations et d'alerte précoce sur les ressources agro-pastorales et le pastoralisme pour chacun des pays du couloir Ouest seront réalisés la première année du programme. Cet exercice permettra d'identifier les systèmes opérationnels, d'évaluer les différentes structures en capacités de les porter et de les développer et d'appuyer les collaborations inter-structures. Ces dispositifs reliés au SRIP participeront ainsi à diffuser

les informations et analyses complémentaires produites au niveau central des États du couloir Ouest. Ce diagnostic / capitalisation permettra d'établir une stratégie de **renforcement des outils qui contribuent à l'amélioration de la connaissance de la dynamique des systèmes pastoraux** (Suivi écologique, Transhumance Tracking Tool -TTT, Recherche Pastorale, etc.).

L'intervention contribuera à compléter les outils « nationaux harmonisés » participant à améliorer le suivi en temps réel de la mobilité, en particulier la couverture régionale du TTT (mis en place par l'OIM et le RBM) pour le suivi des mouvements de transhumance et des migrations à l'échelle du couloir Ouest que l'intervention pourrait appuyer à mettre en place au Sénégal où il n'est pas encore déployé. Par ailleurs, l'intervention appuiera le renforcement des outils de suivi écologique, tel que réalisé par le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar, dans une logique de cohérence et de collaboration entre les pays du couloir Ouest. Des concertations seront appuyées pour que les quatre pays adoptent une approche commune en terme de suivi et d'utilisation des informations du suivi écologique.

Le renforcement des capacités d'action des systèmes d'information sur la mobilité permettra de **consolider l'action des plateformes et acteurs nationaux en charge des systèmes d'alerte précoce et de prévention des conflits, de conseils aux acteurs du pastoralisme, de prendre des décisions stratégiques sur la gestion de la mobilité**. Le renforcement des systèmes d'alerte précoce existants au sein des différents pays doit permettre d'anticiper à travers des indices précis les crises pastorales et de préparer les réponses pour y faire face afin de minimiser leur impact et, de manière plus structurelle de collecter des données sur l'évolution environnementale et sociale des milieux sahéliens pour alimenter les stratégies nationales et ajuster les politiques locales. Sur ce dernier point, **un appui sera apporté au Pôle Pastoral des Zones Sèches (PPZS) pour capitaliser les différents produits** issus de nombreuses études et recherches réalisées sur la mobilité **et rendre accessibles les principaux résultats aux acteurs clés du pastoralisme** (Organisations Professionnelles, Plateformes, Départements ministériels, Projets, etc.) de manière à affiner leur compréhension et d'ajuster leurs stratégies.

Activité 1.3. Mise en place de plateformes multi-acteurs de gouvernance foncière agropastorale et de gestion des conflits

L'objectif de ces plateformes multi-acteurs est d'identifier des mesures et actions à mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière agropastorale et mieux gérer les conflits d'accès aux ressources naturelles, cela en lien avec les schémas d'aménagement du territoire (SATI, etc.) et pastoraux existants, à consolider (INKA) ou en projet (Bassin de la Faleme).

Les mesures liées à la mise à jour des règles locales de gestion durable des ressources naturelles transfrontalières en fonction de l'évolution des contextes climatique, économique, environnemental et social et de l'émergence de nouveaux acteurs seront parties intégrantes de l'exercice de réalisation des schémas d'aménagement.

Dans les zones ciblées **une capitalisation des pratiques de gouvernance foncière, de gestion des ressources naturelles et de gestion locale des conflits** prenant en compte les spécificités propres à chaque pays et aux différentes communautés **sera réalisée**. Les produits de cette étude seront travaillés, en particulier avec les organisations professionnelles et en lien avec les commissions habilitées au sein des instances de pilotage des schémas territoriaux. Elles doivent permettre d'ébaucher les règles dans le domaine du foncier rural qui permettront d'opérationnaliser les schémas d'aménagement.

L'enjeu principal sera de renforcer les capacités des éleveurs à être mieux représentés au sein de ces instances. Une attention particulière sera apportée à l'implication des femmes au sein de ces instances, ainsi qu'une meilleure prise en compte de leurs activités économiques (protection valorisation des activités de « petit élevage », sécurisation des cultures de décrue/maraîchères). Des actions de formation seront réalisées dans ce sens.

Activité 1.4. Appui à la construction ou la réhabilitation d'infrastructures pastorales

Sur la base des schémas d'aménagement territoriaux et agropastoraux élaborés en concertation avec les services techniques ministériels, les collectivités locales, les organisations représentatives des pasteurs et des agropasteurs, l'intervention accompagnera la construction et la réhabilitation d'infrastructures et d'aménagements agrosylvopastoraux correspondants aux priorités établies par les cadres de concertation multi-acteurs, en tenant compte de leurs impacts social (y inclus liés au genre) et environnemental, des modalités de sécurisation, de gestion et de maintenance des infrastructures réalisées afin de garantir leurs appropriation et leur pérennité, et en veillant à ce qu'un certain équilibre entre pays bénéficiaires des investissements s'observe.

L'intervention prendra en compte la **réalisation des points d'eau prioritaires à usage pastoral et multifonctionnel**, en lien avec les autres programmes sous-régionaux et nationaux qui suivent des objectifs similaires dans les pays du couloir Ouest. Les zones transfrontalières, en particulier celles de la Haute Vallée du Fleuve, et limitrophes à ses affluents de la Faleme et du Karakoro feront l'objet d'une attention particulière. La réalisation de ces points d'eau s'alignera sur les règles en vigueur en termes d'aménagement pastoraux et complétera les interventions des projets disposant de ressources significatives pour ce type d'investissements (PRAPS, etc.). Dans les zones prioritaires l'intervention pourra financer des forages profonds et des puits pastoraux en particulier dans les zones frontalières Sénégal, Mali, Guinée encore faiblement ciblées par les programmes pastoraux. A proximité des aires protégées, une attention sera apportée à l'analyse des risques liées à une attraction artificielle des troupeaux sur la biodiversité (Parc du Niokolo Koba, Réserve Naturelle du Boundou, etc.).

L'intervention appuiera **la sécurisation des couloirs d'accès aux points d'eau, la matérialisation et la sécurisation des couloirs de transhumance stratégiques, ainsi que la préservation des espaces pastoraux**. Dans un contexte d'extension du front agricole, les besoins de balisage des couloirs pour l'accès aux points d'eau seront identifiés dans les plans d'aménagement existants ou en cours d'accompagnement. Le tracé de ces couloirs sera validé par les instances habilitées mises en place par les inter-collectivités en s'assurant de la représentation équitable des éleveurs et des agropasteurs, mais également des femmes (prise en compte des aspects hygiène, sanitaire, de leurs activités de contre-saison, etc.). Les aménagements qui seront réalisés pour sécuriser l'accès permettront de clairement matérialiser les couloirs (utilisation d'essences agroforestières non appréciées et productive, etc.).

L'appui à l'aménagement des couloirs de transhumance et de convoyage s'appuiera sur les tracés existants connus et reconnus pour sauvegarder et sécuriser les conditions de la mobilité des éleveurs et de leur cheptel. La réalisation des balisages sera complétée par des aménagements complémentaires appropriés qui seront connectés au tracé des couloirs pour sécuriser l'utilisation de ces zones de parcours, équiper des aires de pâturage, des aires de repos, de transit ou des gîte d'étape, prendre des mesures de protection sanitaire (accès à l'eau potable, etc.). L'analyse des conditions d'amélioration des tracés actuels des couloirs de transhumance sera prise en compte dans les schémas d'aménagement des inter-collectivités.

L'intervention prévoit la mise en place d'un mécanisme souple de sélection pour financer des investissements (incluant les investissements économiques – cf. résultat 3), de manière à s'assurer que les choix reposent sur un processus de planification transparent, concertée/priorisation élargie, que les études de faisabilité ont été réalisées en respectant les exigences techniques, sociales, environnementales, et que les conditions juridiques, financières, organisationnelles et de gestion desdites infrastructures sont réunies. C'est à ces conditions que les financements à réaliser par l'intervention seront libérés.

Activité 1.5. Renforcement des OP faitières, des collectivités locales et des instances de prévention et de gestion des conflits

L'intervention contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et de service (reprises dans le résultat 3) des intercommunalités (RMBFS, INKA, Association des Maires du Boundou, etc.), les organisations membres du RBM dans le couloir Ouest (GNAP, ADENA), la MDE, mais également certaines organisations nationales fortement engagées dans le dialogue politique (CNCR, CNOP-G, AOPP, etc.).

Les actions de renforcement institutionnel auront une triple vocation, d'une part de confirmer la légitimité des institutions (maîtrise des fonctions de gouvernance, de planification, de gestion, de dialogue, communication interne et externe, etc.), d'outiller ces organisations dans leurs rôles à contribuer au dialogue inter-acteurs et de porter des argumentaires de plaidoyer, d'assurer que les décisions prises sont assumées par les membres desdites organisations. Les grands enjeux visés par ces actions de renforcement sont d'assurer que les cadres politiques, réglementaires, les instruments de planification, les produits des instances de prévention et de gestion des conflits reposent sur un dialogue réel, sont correctement documentés, font l'objet de consensus ou d'accords sociaux, et seront vulgarisés par les différentes parties prenantes. Différents types d'instruments seront mobilisés pour atteindre ces objectifs : formation des représentants élus et des techniciens, organisation de réunions et de voyage d'échange, mobilisation d'assistance technique perle. L'information élargie des parties prenantes concernées par les mesures et les décisions prises sera véhiculée par le biais des médias conventionnelles (radios rurales, etc.) mais également en s'appuyant sur les groupes de discussion constitués au sein des réseaux sociaux mis en place par les différentes organisations. Des appuis seront apportés à la facilitation et à la valorisation de ces groupes de discussion.

4.3.2. Résultat 2 : Les ménages de pasteurs et les troupeaux de ruminants domestiques sont protégés contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières

L'intervention visera à renforcer les services de santé animale et à préserver la santé publique (approche One Health) pour améliorer la protection des ménages pastoraux et de leurs troupeaux en luttant contre les maladies animales et zoonotiques. Il s'agira également d'appuyer la mise place de cadres de dialogue transfrontaliers entre les services vétérinaires des quatre pays pour améliorer les échanges et la coordination des interventions et ainsi contribuer à l'effort d'intégration régionale dans le domaine de la santé animale. A cet effet, les activités ci-après seront mises en œuvre.

Activité 2.1 : Renforcement et harmonisation des dispositifs d'alerte et de surveillance des maladies animales et des zoonoses

Les systèmes d'alerte jouent un rôle crucial dans la détection et la déclaration des maladies animales. Ces systèmes agissent comme un mécanisme d'alerte précoce pour identifier les épidémies potentielles avant qu'elles ne se généralisent. En renforçant les systèmes d'alerte, il sera possible d'améliorer la rapidité et la précision de la détection des maladies. Cela se fera à **travers la formation**

des agents des services vétérinaires en poste dans les circonscriptions des zones frontalières et en lien avec **les organisations d'éleveurs** pour qu'ils reconnaissent les signes de maladies chez les animaux, ainsi qu'à **l'amélioration des canaux de communication pour signaler et partager des informations**. Les troupeaux sentinelles mis en place dans le cadre de la surveillance des pathologies (en particulier la fièvre de la vallée du Rift) seront renforcés et élargis pour la surveillance d'autres maladies comme la fièvre hémorragique de Crimée-Congo.

La surveillance des maladies animales constitue un autre aspect essentiel de la prévention et du contrôle de leur propagation. En **mettant en œuvre des stratégies de surveillance robustes**, les services vétérinaires seront en mesure de mieux comprendre les tendances et l'épidémiologie de ces maladies. Cela comprend la surveillance des mouvements des animaux, la réalisation régulière de tests et d'échantillonnages et l'établissement de réseaux de partage de données et d'informations. Grâce à une surveillance complète, les directions des services vétérinaires des quatre pays pourront rapidement identifier et réagir aux épizooties, en mettant en œuvre des mesures appropriées pour contenir et atténuer l'impact de ces maladies. En outre, les efforts de surveillance peuvent également aider à identifier les maladies zoonotiques potentielles, qui peuvent être transmises des animaux aux humains, empêchant ainsi leur propagation et protégeant la santé publique. Des systèmes de surveillance existent déjà dans les pays avec différents niveaux de fonctionnalité. L'intervention aidera à les renforcer et les harmoniser notamment au niveau des zones transfrontalières couvertes par l'intervention avec l'élaboration de guide de surveillance harmonisée. Un appui aux autorités compétentes sera donné pour la réalisation d'une cartographie des risques sur les maladies animales transfrontalières et sa mise à jour annuellement. Une formation de base sur l'analyse des risques sera organisée pour les agents des postes vétérinaires de la zone de l'intervention. Le travail prendra en compte les acquis et leçons apprises de la Composante 4 du PREDIP, notamment le COMATAO-Contrôle des Maladies Transfrontalières en Afrique de l'Ouest, basée au Centre régional de santé animale (CRSA).

Activité 2.2 : Amélioration du contrôle vétérinaire aux frontières

Les postes vétérinaires frontaliers sont essentiels au contrôle et à la prévention des maladies animales. Ces postes sont installés aux postes frontières pour surveiller et réguler les mouvements d'animaux à travers les frontières nationales. L'objectif principal de ces postes est d'empêcher la propagation des maladies d'un pays à l'autre. Les agents vétérinaires en poste effectuent des inspections, des procédures de quarantaine et mettent en œuvre des mesures préventives pour protéger le bétail et prévenir l'apparition de maladies contagieuses. La construction de postes vétérinaires frontaliers est prévue dans le cadre de projets en cours comme le PRAPS (Mali, Mauritanie et Sénégal) ou le PNDIES (Mali et Sénégal) mais des sites stratégiques de passage d'animaux demeurent sans poste. Aussi, l'intervention appuiera **la construction et l'équipement de quatre postes vétérinaires frontaliers**, incluant les infrastructures de quarantaine, pour compléter le réseau actuel le long de la vallée du Fleuve et au niveau de la frontière Guinée - Sénégal.

Des procédures harmonisées de contrôle vétérinaire aux frontières seront élaborées et les agents de postes vétérinaires seront **formés à leur utilisation**. Ces procédures seront retranscrites dans un manuel qui sera mis à la disposition des agents.

Les certificats internationaux de transhumance (CIT) sont extrêmement importants pour le bon fonctionnement de la migration transfrontalière du bétail. Ces certificats sont comme des passeports pour les animaux, leur permettant de se déplacer d'un pays à l'autre à la recherche de meilleurs

pâturages et de meilleurs lieux de reproduction. Sans ces certificats, les mouvements d'animaux pourraient entraîner des conflits, la transmission de maladies et une dégradation de l'environnement. L'utilisation des CIT est rendue obligatoire dans l'espace CEDEAO. Les CIT, délivrés par les autorités compétentes, garantissent que les mouvements d'animaux sont bien documentés et approuvés. L'intervention va appuyer les pays à disposer **d'un stock suffisant de CIT** et renforcera **la divulgation des informations sur les CIT, et à leur utilisation.**

Activité 2.3 : Appui à la lutte contre la circulation des faux médicaments

La circulation de faux médicaments vétérinaires dans la région est un problème préoccupant qui fait peser de graves menaces sur le bétail et les éleveurs. L'une des principales raisons de la prévalence des médicaments vétérinaires contrefaits est l'absence de réglementations et de systèmes de surveillance stricts. Les conséquences de l'utilisation de ces médicaments vétérinaires peuvent être dévastatrices. Ils peuvent affaiblir le système immunitaire des animaux, les rendant vulnérables aux maladies et aux infections qui pourraient très bien être évitées avec de véritables médicaments. En outre, l'utilisation abusive de faux médicaments vétérinaires peut contribuer davantage à la prolifération de souches de bactéries et de parasites résistants aux médicaments, ce qui rend plus difficile l'efficacité des traitements authentiques à l'avenir. Pour contribuer à lutter contre la circulation de faux médicaments vétérinaires, l'intervention développera **des programmes d'éducation et de sensibilisation** pour informer les éleveurs sur les risques associés aux médicaments contrefaits et sur la manière d'identifier les médicaments authentiques.

Afin de promouvoir l'utilisation et la mise en vente de produits vétérinaires de qualité aux meilleurs prix pour les usagers et de renforcer l'offre de services et de soins vétérinaires de proximité dans les espaces transfrontaliers quand pertinent l'action pourra envisager de renforcer les réseaux de pharmacies villageoises et pastorales et d'accompagner le développement de la profession vétérinaire privée. L'accompagnement de ces dispositifs par la formation et le recyclage d'Agents communautaires de santé animale pourra être étudié au cas par cas qu'ils soient rattachés aux privés, organisations professionnelles d'éleveurs ou aux services techniques déconcentrées selon les dispositifs nationaux en place et la législation en vigueur dans les Etats du couloir Ouest et au niveau de l'espace CEDEAO. L'amélioration des circuits commerciaux et d'approvisionnement en intrants vétérinaires de qualité (fournisseurs, grossistes, détaillants et éleveurs bénéficiaires) est une voie qui pourra être explorée pour s'assurer de la livraison de produit de qualité auprès des éleveurs de la zone d'intervention du PRADEP/CO.

Activité 2.4 : Amélioration des campagnes de vaccination

Les campagnes de vaccination sont organisées annuellement pour protéger le bétail de maladies infectieuses jugées prioritaires et à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Les vaccinations aident à prévenir la propagation des maladies infectieuses parmi les animaux, à réduire le risque de pertes économiques pour les éleveurs et à garantir la production d'un bétail en meilleure santé. Par ailleurs, les animaux vaccinés sont moins susceptibles de transporter et de transmettre des maladies aux humains par la consommation de viande, de lait ou d'autres produits d'origine animale. Les campagnes de vaccination menées jusqu'à présent dans les quatre pays atteignent à peine 50% des effectifs visés. Les modalités (vaccinations gratuites/payantes) et les périodes varient selon les pays. L'intervention renforcera les campagnes de vaccination, en fonction des besoins spécifiques des différents pays. **L'harmonisation des procédures et des calendriers de vaccination** est un impératif que l'intervention soutiendra. L'intervention appuiera également l'organisation de rencontres entre

services vétérinaires et services de santé transfrontaliers.

Activité 2.5 : Amélioration de la coordination des services de santé animale et humaine

Le lien complexe entre la santé animale et la santé humaine est indéniable, car les maladies peuvent facilement se transmettre d'une espèce à l'autre, affectant non seulement les animaux eux-mêmes, mais posant également des risques importants pour les populations humaines. Il est donc important d'améliorer les services de santé animale et humaine en prenant en compte les défis auxquels ils sont confrontés en milieu pastoral et agropastoral. Parmi ces défis, il y a notamment l'insuffisance des ressources humaines, physiques et financières ainsi que le manque de communication entre les professionnels vétérinaires et médicaux. L'intervention veillera à **renforcer la communication entre les services et à développer où pertinent des unités mixtes fixes ou mobiles** capables de fournir des services vétérinaires et de santé publique dans les localités identifiées dans les schémas de développement des intercommunalités. Ces unités « pilotes » seront mises en place en priorité dans les zones de concentration frontalières identifiées pour prévenir la propagation des maladies d'un pays à l'autre.

En milieu pastoral où les communautés dépendent de l'élevage pour leurs moyens de subsistance, il est crucial de comprendre et d'aborder la dynamique de santé entre les humains, les animaux et l'environnement dans le cadre de l'approche One Health. Cette approche permettra de mieux prévenir et contrôler les maladies résultant de ces systèmes interconnectés.

Les communautés pastorales sont confrontées à des risques sanitaires uniques en vivant à proximité des animaux et de l'environnement et en ayant un accès limité aux services de santé. Les contacts étroits entre les humains et les animaux, la consommation de produits d'origine animale crus ou insuffisamment cuits et le partage de sources d'eau peuvent tous contribuer à la propagation des maladies zoonotiques. Cela souligne l'importance de comprendre ces voies et de mettre en œuvre des **stratégies pour prévenir et contrôler la transmission des maladies**. L'intervention **appuiera des actions d'information et de vulgarisation de bonnes pratiques pour prévenir les maladies zoonotiques**.

4.3.3. Résultat 3 : La compétitivité durable et adaptée aux chocs des chaînes de valeur et les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux sont améliorées

Le principal défi auquel sont confrontés les éleveurs et agropasteurs pour améliorer leurs conditions de vie et leurs capacités de résilience aux chocs réside dans la qualité de l'accès aux services qui répondent à leurs besoins et qui parallèlement contribuent à la professionnalisation de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur liées à la mobilité (bétail/viande, lait et produits laitiers, cuirs et peaux), cela dans une logique d'inclusion positive des jeunes et des femmes. Dans la situation du couloir Ouest, au-delà des services de santé animale évoqués dans la section précédente, les principaux enjeux pour développer des chaînes de valeur inclusives et améliorer les conditions de vie des ménages (agro-)pastoraux reposent sur : (i) l'amélioration des conditions d'alimentation animale (production/transformation de fourrages, fabrication d'aliments, commercialisation/accessibilité des produits aux éleveurs, (ii) l'accès à un conseil de qualité qui permet aux éleveurs de prendre les bonnes décisions techniques, commerciales et financières, (iii) le développement de centres de services multifonctionnels qui assurent l'accès à l'ensemble des services nécessaires à l'éleveur dans un même lieu, (iv) l'accès à la formation professionnelle pour répondre aux besoins en compétences définis par

l'évolution des métiers du pastoralisme et les métiers connexes, (v) la consolidation de services de base plus difficilement accessibles à des communautés mobiles (accès à l'eau potable, aux services de santé humaine, éducation, etc.).

Activité 3.1. Appui à la sécurisation, production, transformation et commercialisation des fourrages -

Le déficit fourrager saisonnier et conjoncturel (réurrence d'années de sécheresse) dans les zones pastorales et agropastorales « pluviales » constitue une contrainte forte au développement des filières d'élevage (viande, lait). Le développement et la diffusion des **cultures fourragères** offre de réelles possibilités pour améliorer la conduite des élevages. Il répond à plusieurs contraintes actuelles : dégradation de la qualité des pâturages, monétisation des résidus de récolte, développement des pratiques de fenaison dans les zones pastorales, feux de brousse, et bien évidemment la progression de la demande consécutive au développement des élevages semi-intensifs et extensifs. Produire du fourrage implique de développer les référentiels technico-économiques fourragers confirmés qui répondent aux exigences nutritionnelles pour les animaux (en particulier les fourrages à base de légumineuses : niébé fourrager, dolique, cajanus, arachide, panicum, etc.) et économiques (coûts de production, accessibilité des éleveurs aux produits, etc.). Différents systèmes de production fourragère ont été développés, en particulier en culture pure (principalement assuré par des grandes exploitations/exploitations agro-industrielles), ou en intégration dans les systèmes de production irrigué. Cette seconde option apparaît prometteuse bien que diffusée à échelle réduite, en particulier à partir des eaux du fleuve Sénégal, elle revêt le double intérêt de contribuer au maintien de la fertilité des sols et de réduire la dépendance aux intrants chimiques.

Les activités qui seront appuyées pour promouvoir les cultures fourragères sont les suivantes :

- **Capitalisation des résultats et leçons apprises des initiatives privées et institutionnelles de production fourragère** au niveau des principaux couloirs transfrontaliers, en vue d'établir une stratégie de soutien à la chaîne de valeur. Cette capitalisation sera réalisée en lien avec l'ONARDEP/CNARADA en Mauritanie, le l'ISRA/CRZ au Sénégal et le CNRA/IRZFH au Mali ;
- Appui à **la production de semences de base** des spéculations retenues en lien avec les institutions de recherche habilitées et l'appui à la production de semences R1, en s'appuyant sur les producteurs semenciers habilités, en respectant les règles définies par la réglementation en vigueur ;
- Appui à **la diffusion des itinéraires technico-économiques** recommandés en fonction des spécificités agro-pédologiques des différentes zones privilégiées (Bassin du Fleuve Sénégal et de ses affluents, bassin de l'Anambé, région de Kédougou, etc.) par la mise en place de champs école paysans mis en œuvre en s'appuyant sur les principales organisations professionnelles en place (GNAP, MDE, AOPP, etc.). Le bilan de ces champs école sera capitalisé en vue d'établir une approche réaliste de développement de la production des spéculations fourragères ;
- **Capitalisation des pratiques de récolte, de conditionnement et de stockage des cultures fourragères et de leur compatibilité avec les besoins et les capacités économiques des éleveurs mobiles.** Cet exercice sera réalisé en lien avec les instituts de recherche évoqués plus haut. L'enjeu est d'identifier des modèles économiques qui pourront être proposés et testés par des opérateurs économiques (voir aussi Act 3.2).

Parallèlement, l'Action s'intéressera à **des initiatives défensives destinées à sécuriser le capital fourrager** :

- **Actualisation, harmonisation et vulgarisation des textes régissant la gestion des espaces pastoraux**, en particulier pour réduire le développement des pratiques de fenaison, mise en place de systèmes d'information pour identifier les pratiques illicites (par le biais de groupes de discussion à organiser) et appui aux services de l'élevage pour faire respecter la réglementation. Une organisation similaire sera mise en place avec les services des eaux et forêts pour améliorer la gestion des feux de brousse ;
- Appui à la réalisation d'études pour analyser les dynamiques de propagation des espèces invasives et proposer des stratégies de réponse efficace. Cela se fera en lien avec l'ISRA/IRZ, l'ONARDEP et le CIRAD et tiendra compte des connaissances capitalisées à l'échelle du PRADEP-AOS par les principales institutions de recherche (CGIAR, CIRAD, etc.) ;
- **Soutien à des actions de protection, préservation, restauration et récupération des terres, là où les dégradations de l'environnement (pâturage, forêt) sont les plus préoccupantes et urgentes à régler**. Les actions seront identifiées notamment à travers les cadres de concertation existants : espaces pastoraux dégradés liés à une surconcentration de cheptel en raison du changement climatique, de la pression foncière, de l'extension de l'agriculture contraignant à modifier les axes de mobilité et cibler de nouveaux espaces – récupération de sols glacifiés pour en faire des zones exploitables, etc. Ces actions de restauration des terres et de conservation des eaux du sol (en Mauritanie et au Sénégal en particulier) sont importantes pour récupérer de vastes zones potentiellement à usage/vocation pastorale cela pour décongestionner les espaces actuellement sous pression. Des actions « pilotes » seront initiées et mises en œuvre dans le cadre de la programmation des schémas d'aménagement appuyés par l'Action.

Activité 3.2. Appui à l'accès aux aliments de bétail à moindre coûts

La professionnalisation des systèmes d'élevage est étroitement liée à leurs capacités à accéder à des aliments de bétail. Différentes formes d'organisation ont été mises en place pour faciliter ces approvisionnements soit dans le cadre de relation fournisseur-client dans le secteur laitier où le secteur agro-industriel est impliqué dans la collecte (Sénégal, Mauritanie), soit par le biais de systèmes d'approvisionnement mis en place par des organisations professionnelles (GNAP, MDE, etc.) confiés à des comités de gestion de magasins. La principale contrainte de ces systèmes est qu'ils reposent principalement sur des intrants importés. L'intervention contribuera à consolider ces dispositifs professionnels de commercialisation en consolidant les réseaux existants mis en place par ces organisations professionnelles (réhabilitation/construction de magasins, formation de comités, dotation en fonds de roulement initial, etc.).

L'intervention appuiera en particulier la **mise en place de centres de services multifonctionnels aux éleveurs** (alimentation, pharmacie pastorale respectant la réglementation, conseils, boutique pastorale, etc.) le long des itinéraires de mobilité ciblés et prioritaires et complétant les réseaux de magasins aliments bétails mis en place par les organisations professionnelles régionales. Ce type d'initiative, peu développé dans les systèmes d'élevage sera porté par des organisations professionnelles, en particulier dans les zones nouvelles de concentration où le semis des services reste encore peu développé, en particulier au niveau des zones frontalières Mali-Guinée-Sénégal.

L'intervention appuiera l'implantation de deux centres de services.

Basé sur la capitalisation des expériences de production de fourrage à faible coût (cfr Act 3.1.), et l'identification des modèles technico-économiques adaptés aux besoins des éleveurs, un soutien sera apporté aux entreprises qui se sont engagées dans la fabrication locale d'aliments de bétail (expertise technique, facilitation de l'accès aux services financiers à des conditions incitatives, amélioration du lien avec les fournisseurs, facilitation de la distribution des produits, etc.). Trois à cinq entreprises pourront ainsi être appuyées, sur base de critères clairs et une sélection transparente.

Activité 3.3. Renforcement des services d'appui-conseil

Les organisations professionnelles d'éleveurs seront renforcées dans leurs capacités à délivrer du conseil pastoral. Cette action sera facilitée par le renforcement de la qualité des systèmes d'information et la rapidité d'accès aux données clés. L'enjeu du conseil est de s'adapter à la réalité de la mobilité.

L'intervention appuiera la mise en réseau des institutions qui portent les principaux systèmes d'information en « temps réel » sur la mobilité et écologique, les principales organisations nationales d'éleveurs et les ministères compétents. Les gestionnaires des systèmes d'information au niveau des organisations professionnelles, habilités à fournir des services à leurs membres, seront dotés de systèmes informatiques adaptés et formés à leur utilisation.

La création de groupe de diffusion et d'échange d'information sera appuyée. Un animateur sera formé au sein de chacune de ces organisations pour assurer la facilitation de ces groupes. En complément, l'intervention pourrait appuyer la mise en place de centres d'appel au sein des principales organisations d'éleveurs nationales ou le cas échéant mutualisés entre différentes organisations nationales mises en réseau (recrutement et formation d'un/deux techniciens confirmés par organisation/réseau), dont le rôle sera de délivrer des conseils à distances relatifs à l'accès aux pâturages, points d'eau, à la disponibilité d'aliments et de médicaments, aux cours des animaux, à la situation sanitaire globale et aux précautions à prendre, etc.

L'intervention contribuera à développer et opérationnaliser en lien avec les organisations professionnelles volontaires dans chacun des pays un outil de conseil technico-économique/gestion aux pasteurs adapté aux spécificités de la mobilité (sur la base d'une meilleure connaissance des filières liées à la mobilité et des caractéristiques des différents types d'éleveurs et de troupeaux, utilisant les principaux outils de communication, etc.). Cette action reposera sur :

- L'identification d'éleveurs « volontaires » et de troupeaux « pilotes » qui seront suivis pendant une année pour produire des références technico-économiques qui permettront de construire l'offre de service à plus large échelle. L'identification sera faite sur base de critères transparents et en consultant un large éventail d'éleveurs.
- La mise en place d'un protocole simple d'enregistrements de données, en lien avec les organisations professionnelles, qui permettront d'avoir une visibilité claire sur la valeur ajoutée tirée de l'activité, sur les termes de cette valeur ajoutée, la structure des charges et la marge brute (rapportée aux catégories de cheptel, à l'ensemble du troupeau, etc.). Cette analyse permettra de mieux comprendre la conduite de la mobilité (suivi GPS, passeport numérique, etc.), les grands types de stratégies déployés et leurs performances et de dégager des pistes d'amélioration par grands types de troupeaux. Ces enregistrements seront réalisés par les bergers sur une application téléphonique, qui seront formés pour cela. Cela impliquera

d'effectuer le ciblage des troupeaux pilotes en fonction du niveau d'éducation des bergers ;

- Capitalisation et restitution des résultats du suivi technico-économique auprès des éleveurs sélectionnés et des membres des organisations professionnelles pour valider la démarche et l'intérêt d'un conseil technico-économique pastoral, valorisation des informations auprès des institutions financières (pour le développement de produits financiers adaptés aux besoins de l'activité) et du dialogue politique ;
- Dans la mesure où l'intérêt est confirmé, accompagner les organisations professionnelles à développer ce service (mise en place et formation de conseillers, équipements, etc.).

Ce service de conseil technico-économique sera testé, en lien avec des organisations d'éleveurs membres du réseau RBM du Mali, du Sénégal et de Mauritanie (une par pays). Le réseau RBM pourra par la suite accompagner le développement de la démarche au niveau des pays des couloirs Centre et Est.

Activité 3.4. Appui à la commercialisation, la transformation et la mise en marché des produits pastoraux

L'intervention appuiera la réhabilitation/réalisation d'infrastructures de mise en marché et de transformation (marchés à bétail transfrontaliers, amélioration des aires d'abattage répondant aux normes hygiéniques et sanitaires, etc.) tels qu'identifiés dans les schémas d'aménagement des intercommunalités ciblées, et selon les conditions qui président aux décisions d'investissement (ce point a été introduit dans l'activité 1.4).

Les Systèmes d'Information de marché (SIM), qui devraient faciliter la commercialisation sont en place dans chacun des pays. Leur efficacité est toutefois fragilisée par le développement des réseaux sociaux qui donnent une information de marché en temps réel. Toutefois, les organisations d'éleveurs nationales des quatre pays pourront être appuyées pour établir des notes de conjoncture périodiques sur la base des tendances historiques révélées par les SIM. Ces notes de conjonctures pourront être diffusées soit par le biais des réseaux sociaux, soit par le biais des radios rurales pour toucher les éleveurs non alphabétisés. Une assistance technique sera apportée aux organisations pour développer cette activité.

Activité 3.5. Appui à la collecte, la transformation, la distribution et la promotion du lait local.

L'intervention appuiera **la réhabilitation/réalisation d'infrastructures de collecte et de transformation** du lait identifiées dans les schémas d'aménagement des intercommunalités ciblées, selon les conditions qui président aux décisions d'investissement (ce point a été décrit dans l'activité 1.4). Ces décisions tiendront compte de l'organisation de la filière et des interventions dans les zones qui ont été priorisées. L'enjeu est d'accompagner l'extension des dispositifs organisés de collecte du lait local, en lien avec les industries laitières qui assurent les principaux services) de manière à sécuriser les investissements. L'intervention appuiera le développement de réseaux de collecte (en lien avec un opérateur qui investit dans la construction d'un centre collecte), dans le cadre d'une démarche contractuelle.

Ainsi, le développement de réseaux de collecte de lait sera soutenu dans les zones de la moyenne et haute vallée du fleuve Sénégal en lien avec les industriels laitiers mauritaniens (Watania, Assaba, etc.) et sénégalais (Laiterie du Berger, Kirène, etc.). L'intervention **appuiera l'implantation de réseaux**

d'approvisionnement de 3 centres de collecte (animation / sensibilisation des éleveurs, organisation de sessions de formation à l'endroit des éleveurs et des transporteurs du lait, etc.)

Activité 3.6. Appui au développement des métiers du pastoralisme.

L'évolution des déterminants de la mobilité implique une professionnalisation progressive des acteurs, en particulier les bergers, mais également ceux qui apportent des services aux éleveurs (auxiliaires vétérinaires, conseillers pastoraux, gestionnaire de centre de services, etc.). L'enjeu est également de rendre attractifs ces métiers pour les jeunes qui abandonnent progressivement le secteur.

Dans les quatre pays, les dispositifs de formation aux métiers « ruraux » n'ont pas encore intégré l'évolution professionnelle de la mobilité. Les profils de métiers correspondant à la fois aux besoins actuels et d'insertion professionnelle des jeunes sont à identifier et à caractériser (Formation conseiller pastoral, berger, gestion d'atelier de production d'aliment de bétail, puisatier, auxiliaire vétérinaire, etc.).

L'intervention ne pourra pas s'engager dans le développement de filières professionnelles, mais sur la base des profils de métiers identifiés, elle appuiera l'élaboration et la mise en place de curricula de formation en particulier pour les métiers jugés prioritaires dans le cadre du PRADEP-AOS (berger, auxiliaire vétérinaire, etc.).

Une étude sera conduite en lien avec les responsables d'organisations professionnelles pour **analyser les besoins en compétences à développer et la faisabilité d'insertion professionnelle correspondante**. Cette étude établira les profils métiers prioritaires, également la capacité des filières liées à la mobilité à rémunérer une expertise professionnelle (cas des bergers).

Une seconde étude **identifiera les établissements en mesure de développer les profils métiers identifiés, accompagnera la définition des curricula de formation** et établira les conditions de mise en place des filières correspondantes.

Si les conditions de mise en place d'une filière sont réunies (validation du curricula, préalables pédagogiques et financiers, etc.), l'intervention pourra s'engager dans sa mise en place.

Activité 3.7. Appui aux activités complémentaires des systèmes pastoraux et agropastoraux.

L'intervention appuiera la réhabilitation/réalisation d'infrastructures à caractère social et éducatif tels qu'identifiés dans les schémas d'aménagement des intercommunalités ciblées, selon les conditions qui président aux décisions d'investissement (Ce point a été décrit dans l'activité 1.4).

Ces décisions tiendront compte de la situation spécifique des communautés pastorales dans les zones couvertes, y inclus l'analyse qui bénéficiera des investissements et services.

Trois domaines revêtent un intérêt :

L'accès à l'eau potable. Les aménagements pastoraux qui seront réalisés seront complétés par un système d'adduction en eau potable et des infrastructures d'assainissement correspondantes. Ces investissements ont pour objet d'améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle des membres des communautés pastorales ;

Le renforcement des structures éducatives. Les conditions d'insécurité ont modifié les termes de la mobilité pastorale, en particulier le stationnement des familles. L'Action appuiera l'ouverture de nouvelles classes dans les zones où la pression scolaire a fortement progressé (aménagement et

équipements de salles, recrutement d'enseignants), considérant que ces dispositions peuvent être transitoires ;

L'accès aux soins de santé. L'Action accompagnera les centres de santé à développer des services d'assistance à distance, et à assurer de prestations mobiles à destination des éleveurs. Il s'agira principalement de doter ces centres de santé de capacités de mobilité (moto) et de kits sanitaires pour assurer les prestations de base. Ce point est en rapport avec l'activité 4.3.2.5.

4.3.4. Résultat 4 : Le cadre politique et réglementaire régional et dans les territoires est favorable à la transhumance, au commerce du bétail et à la circulation d'intrants de qualité.

L'intervention contribuera à l'amélioration du cadre politique et réglementaire régional, transfrontalier et national dans une logique de recherche de cohérence globale et d'harmonisation, cela en lien avec la composante 4 du PRADEP-AOS. Les principaux chantiers à mener sont liées à l'élaboration d'un cadre stratégique régional de gestion de la mobilité et à l'application d'un cadre réglementaire harmonisé qui permettra d'opérationnaliser ladite stratégie.

Activité 4.1. Appui au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement de l'élevage.

Cette activité sera mise en œuvre par la composante 4 du PRADEP. Cette stratégie devra contribuer à la transformation maîtrisée des systèmes d'élevage mobile. L'accompagnement par le PRADEP-AOS devra se poursuivre jusqu'à son adoption et sa mise en œuvre au niveau national.

Dans ce cadre, l'intervention appuiera l'organisation des réflexions au niveau des 4 pays relatives au développement, au pilotage et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement de l'élevage prenant en compte la situation spécifique de chaque pays et basé sur un consensus entre parties prenantes (État, Professions, secteur privé, société civile etc.). Ceci sera fait en concertation avec les autres composantes territoriales, et plus en particulier le couloir central qui intervient également au Mali.

Une fois cette stratégie régionale adoptée, il s'agira d'accompagner l'application des dispositions communes dans les documents de politique et réglementaires nationaux.

Pour soutenir ce dialogue, l'intervention favorisera la réalisation d'un certain nombre d'études, qui intègrent la dimension conflit, destinées à faciliter la décision. Les termes de référence de ces approfondissements seront élaborés en lien avec les départements ministériels/publics concernés et les organisations professionnelles représentatives. Des actions de renforcement des capacités seront engagées à la fois pour faciliter l'appropriation du processus de décision au niveau des différentes parties, également pour consolider le processus de coopération États – Professions – Secteur privé. Ces actions de renforcement des capacités privilégieront les échanges d'expériences (facilitation de concertation, voyages d'études, etc.). Sans être exhaustifs, les thèmes des études à réaliser seront :

- Un bilan prospectif sur les accords nationaux/transfrontaliers au niveau des pays du couloir Ouest, leur harmonisation et les besoins d'actualisation (CRT, CIT, Conventions/accord transhumance Mali – Guinée, accord camélidés, etc.) ;
- Une revue documentaire des cadres législatifs spécifiques régissant la mobilité, la santé, la

génétique et l'alimentation animale, le commerce du bétail et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale intégrant une analyse des limites de leur application ;

- Une analyse comparative des politiques et stratégies nationales régissant la mobilité au sein des 4 pays du couloir Ouest ;
- Etc.

Activité 4.2. Appui à la révision et l'application de la Décision A/DEC.5/10/98 et son règlement.

Cette activité relève principalement de la compétence de l'Assistance Technique-Coordination Programme (AT-CP) du PRADEP-AOS. Le processus de dialogue menée par l'action (Activité 4.1) contribuera à consolider cette réflexion.

Une fois cette stratégie régionale adoptée, il s'agira d'accompagner l'application des dispositions communes dans les documents de politique et réglementaires nationaux.

Activité 4.3. Appui à la réglementation de la fabrication, du commerce et du contrôle de qualité des aliments pour bétail.

Cette réflexion sera accompagnée d'une étude comparative des cadres réglementaires, des normes de production et sanitaire propres, de la fiscalité propre à chacun des pays du couloir Ouest.

Une fois cette stratégie régionale adoptée, il s'agira d'accompagner l'application des dispositions communes dans les documents de politique et réglementaires nationaux.

Activité 4.4. Création de conditions favorables à long terme pour la représentation réelle et efficace des agro pasteurs et pasteurs dans les espaces de décisions de la vie politique au niveau local, national et régional

Comme décrit dans les activités précédentes, l'intervention investit fortement dans le renforcement des capacités de représentation/plaidoyer, de service, de gouvernance, de communication et de gestion des organisations professionnelles à la fois pour renforcer leur légitimité auprès de leurs membres et pour peser sur les politiques et décisions réglementaires à prendre. Ces organisations sont pour la plupart d'entre elles membres du réseau RBM présent dans les instances de décision régionales.

Dans le cadre de cette activité spécifique, l'action interviendra principalement dans l'appui à l'organisation et l'animation de réunions d'échange entre organisations membres des 4 pays du couloir Ouest, mais également dans l'appui à la participation de réunions d'échange à l'échelle de l'ensemble des pays du PRADEP-AOS. L'enjeu de ces réunions est de préparer des argumentaires communs qui respectent les intérêts des éleveurs, selon les spécificités propres à chacun des pays.

Les appuis s'opéreront sous forme de mobilisation d'assistance technique pour préparer et accompagner les réflexions avant et durant les concertations, de logistique de transport, d'organisation d'ateliers.

Activité 4.5. Encourager l'harmonisation de la réglementation sur le foncier pastoral

L'enjeu réside dans la mise en œuvre concertée de celles-ci et des mesures correctives à apporter pour créer des espaces réglementaires cohérents. Une capitalisation des pratiques de gouvernance foncière, des ressources naturelles, et de gestion des conflits prenant en compte les spécificités propres à chaque pays et aux différentes communautés est réalisée dans le cadre de l'activité 1.3. Elle

concerne principalement les zones d'intervention actuelle de l'intervention. Elle pourra être complétée par une analyse plus détaillée des cadres réglementaires nationaux (code pastoral, forestier, foncier, textes liés à la décentralisation, etc.) qui permettront d'avoir une lecture globale de la problématique à l'échelle du couloir Ouest.

Le processus de dialogue menée par l'action (Activité 4.1) contribuera à consolider cette réflexion relative à une évolution harmonisée des cadres réglementaires.

Au terme de ces exercices des prescriptions pourront être proposées, tenant en compte que la sensibilité du sujet à l'échelle de la CEDEAO ne permettra pas de changements rapides.

4.4. Durée de l'intervention

Durée de la mise en œuvre de l'intervention

La durée de mise en œuvre de l'intervention sera de 60 mois. L'ensemble des activités sera mis en œuvre pendant cette période, comprenant notamment toutes les réceptions provisoires des travaux entrepris et la clôture des contrats et conventions de subsides.

Clôture contractuelle

La phase de clôture contractuelle de l'Action est de maximum 6 mois après la période de mise en œuvre. Certaines activités de clôture pourront avoir lieu au cours de cette période : rapport final, audit final, revue finale, transfert des biens et équipements, derniers paiements.

5. Cadre logique indicatif du Projet

Les valeurs de référence et les cibles seront définis au début de l'intervention dans les 6 premiers mois, en coordination avec les autres entités de mise en œuvre des composantes territoriales, et le CILSS, qui a un rôle de coordination

Le contenu du cadre logique sera encore affiné également dans les premiers 6 mois après concertations avec les entités régionales sous réserve du lancement du projet sur le couloir central.

	INTITULÉ	INDICATEURS	OBSERVATIONS
Impact global	(objectif global) Améliorer et valoriser la contribution du secteur de l'élevage à la transformation des systèmes alimentaires durables et à une croissance verte inclusive et résiliente des économies des pays de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel.	1. Nombre des personnes issues des communautés pastorales en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle régionale (ventilé par sexe) 2. Part des personnes issues des communautés pastorales bénéficiant de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.); 3. Part des systèmes d'élevage mobile et de ses produits dans les économies territoriales (%) 4. Contribution de l'élevage, mobile et des CVA liées, au PIB (%) (niveau régional/par pays) ; 5. Réduction des situations enregistrées de conflit entravant la mobilité du cheptel et affectant la conduite des cultures	
Effet direct 1 (objectif spécifique)	La résilience de l'économie des ménages pastoraux et agropastoraux est renforcée	1.1. Taux d'accès des pasteurs aux intrants/services nécessaires aux systèmes productifs 1.2. Nombre de conflits violents d'accès aux ressources naturelles gérés de manière efficace 1.3. Stabilité en monnaie constante des cours de la viande sur les principaux marchés urbains et ruraux durant l'année 1.4. Taux moyen en % de mortalité animale due aux maladies transfrontalières prioritaires	Les principaux effets économiques et sociaux de l'intervention sont liés à la réduction des situations d'insécurité et plus spécifiquement à la réduction des situations conflictuelles ; L'instabilité climatique constitue un facteur de risque élevé, l'amélioration des instruments de suivi écologique est déterminant dans l'accès sécurisé des pasteurs aux ressources ; C'est principalement l'élevage mobile qui est ciblé dans cette intervention. Les

	INTITULÉ	INDICATEURS	OBSERVATIONS
		1.5 Taux moyen en % de mortalité humaine due aux maladies zoonotiques et liées aux conditions d'accès à l'eau potable 1.6 Revenu annuel moyen des ménages et de pasteurs et agropasteurs dans les zones ciblées (euros)	effets sur l'élevage sédentaire pourront principalement être appréhendé par le biais des résultats en terme de diminution des effets liés à la transmission des maladies ;
Produit 1	1.1 La gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières est renforcée	1.1.1. Plans d'aménagement et de gestion de la mobilité élaborés, appropriés, mis en œuvre et gérés par les associations communales en lien avec leurs partenaires dont l'UE 1.1.2. Longueur en km de couloirs de transhumance, aménagées, fonctionnels avec le soutien de l'UE avec une réglementation et/ou des accords appliqués par tous ; 1.1.3. Le ratio de superficie en ha des terres de parcours aménagées, sécurisées et gérées durablement, sur le besoin total identifié dans les documents de stratégie de développement pastoral grâce au soutien de l'UE. 1.1.4. Nombre de plateformes multi-acteurs de gouvernance foncière agropastorale et de gestion des conflits renforcées avec le soutien de l'UE 1.1.5 Part des agropasteurs et pasteurs dans les territoires appuyés par l'UE qui utilisent les systèmes d'information SRIP comme outils d'aide à la décision 1.1.6. Nombre de systèmes d'information et d'alerte précoce sur les ressources agropastorales renforcés/développés avec le soutien de l'UE 1.1.7. Part des infrastructures agropastorales construites ou réhabilitées avec le soutien de l'Union européenne inscrites en cohérence avec les schémas d'aménagement du territoire	La réalisation de cet indicateur est étroitement dépendant capacités institutionnelles, opérationnelles et de service des associations communales et des organisations professionnelles ; La durabilité des interventions est étroitement liée à une compréhension fine et à la mise en place des mécanismes financiers qui vont permettre de sécuriser la fourniture des services requis.

	INTITULÉ	INDICATEURS	OBSERVATIONS
Produit 2	1.2. Les ménages de pasteurs et les troupeaux de ruminants domestiques sont protégés contre les maladies animales et zoonotiques transfrontalières	1.2.1. Taux (%) de couverture en soins de santé vétérinaire (traitements, vaccination, déparasitages et autres médicaments) et humaine dans les zones transfrontalières ciblées avec l'appui de l'UE ; 1.2.2. Nombre d'animaux et de membres des ménages de pasteurs vaccinés (ventilé par sexe) contre les maladies animales prioritaires, avec le soutien de l'UE 1.2.3. Nombre poste vétérinaire transfrontaliers mis en place/renforcés fonctionnels avec le soutien de l'UE ; 1.2.4. Nombre de centres de services intégrant l'accès aux services de santé animale et humaine conformément à la réglementation en cours, mis en place avec l'appui de l'UE ; 1.2.5. Nombre d'accords transfrontaliers destinés à harmoniser la réglementation et les pratiques de santé animale (harmonisation des calendriers et des vaccinations obligatoires, contrôle des médicaments frauduleux, etc.) avec l'appui de l'UED	L'amélioration des conditions de santé animale et humaine est liée à l'élaboration et à l'application de dispositions communes qui régissent la mobilité transfrontalière. Elles impliquent une compréhension fine des couloirs de mobilité, de leur évolution et de prendre en compte les zones transfrontalières correspondantes, en particulier les zones frontalières Mali-Guinée et Sénégal-Guinée marquées par une intensification des flux de mobilité liée à la fois aux conditions d'insécurité et à l'accès aux ressources.
Produit 3	1.3. La compétitivité durable et adaptée aux chocs des chaînes de valeur et les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux sont améliorées	1.3.1. Taux de croissance des revenus des ménages des pasteurs issus du système d'élevage mobile (%) 1.3.2. Nombre de PME de production d'aliments pour bétail et volaille installés et viables avec le soutien de l'UE 1.3.3. Nombre de points de service durables aux pasteurs et agropasteurs mis en place avec le soutien de l'UE 1.3.4. Volume en tonnes de fourrages produits et commercialisés avec le soutien de l'UE (Évolution du résultat net de l'activité) ; 1.3.5. Nombre d'éleveurs bénéficiant d'un conseil pastoral fiable (technico-économique et de gestion) ;	Dans le cas du couloir Ouest, l'accès aux services sociaux des familles de pasteurs, peu mobiles peut difficilement être différencié de celui des autres ménages ruraux. La mobilité concerne principalement les bergers et les ménages qui fuient les zones d'insécurité (réfugiés du Mali) qui disposent d'appuis spécifiques. Le développement des chaînes de valeur « pastorales » est principalement lié aux conditions de sécurité, de réduction des parcours de mobilité et d'organisation des marchés à bétail ; Les appuis des projets régionaux, nationaux et les investissements privés

	INTITULÉ	INDICATEURS	OBSERVATIONS
		1.3.6. Nombre d'emplois stables rémunérés créés dans les chaînes de valeur et AGR, désagrégué selon le genre et l'âge, grâce au soutien de l'UE (CR EG 2.13) ; 1.3.7. Part des populations pastorales utilisant les services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) mise en place grâce au soutien de l'UE (désagrégué par sexe) ;	aux filières lait, bétail/viande, fourrage et dans une moindre mesure cuirs et peaux sont importants, la valeur ajoutée du projet portera principalement sur l'accès des pasteurs aux services qui leur sont nécessaires (conseils, information, aliments et médicaments, etc.), ainsi qu'au développement de la production de fourrage et d'aliments de bétail
Produit 4	1.4. Le cadre politique et réglementaire, régional et dans les territoires, est favorable à la transhumance, au commerce du bétail et à la circulation d'intrants de qualité	1.4.1. Nombre de pays ayant adhéré à des stratégies régionales favorisant l'élevage mobile avec le soutien de l'UE 1.4.2. Nombre de comités de transhumance fonctionnels et d'accords locaux liés à l'accès aux ressources naturelles mis en place avec l'appui de l'UE ; 1.4.3. Validation de cadres réglementaires harmonisés régissant la mobilité entre les 4 pays du couloir Ouest avec l'appui de l'UE	L'atteinte de ce résultat est liée à la volonté des différents gouvernements à promouvoir un cadre commun de gestion de la mobilité. La fragilité actuelle de la CEDEAO constitue un frein important à la mise en œuvre d'une telle démarche